



GUIDE BUDGÉTAIRE

— 2025-2028 —

de L'Église Méthodiste Unie

FRENCH



FINANCE & ADMINISTRATION

General Council on Finance and Administration

THE UNITED METHODIST CHURCH

TABLE DES MATIÈRES

Cliquez pour naviguer

3	<i>Lettre en introduction du Secrétaire Général Moses Kumar</i>
4	<i>N° 1: Fonds du Service Mondial</i>
12	<i>N° 2: Fonds pour l'Éducation Pastorale</i>
14	<i>N° 3: Fonds pour les Écoles et Universités Réservées aux Noirs</i>
16	<i>N°. 4: Fonds pour l'Université d'Afrique</i>
19	<i>N°. 5: Fonds Épiscopal</i>
26	<i>N°. 6: Fonds d'Administration Générale</i>
34	<i>N°. 7: Fonds de Coopération Interdénominationnelle</i>
40	<i>N°. 8: Formules pour les Contributions Connexionnelles</i>
44	<i>N°. 9: Offrandes Spéciales du Dimanche de l'Église Générale</i>
46	<i>N°. 10: Commission d'Audit et de Contrôle</i>
49	<i>N°. 11: Directives pour l'Administration des Fonds Généraux</i>
53	<i>N°. 12: Parité Salariale dans les Agences Générales de l'Église Méthodiste Unie</i>
55	<i>N°. 13: Références des Conférences Générales Précédentes</i>
58	<i>N°. 14: Sources de Financement de l'Église Générale au Conseil Général des Finances et de l'Administration</i>
62	<i>N°. 15: Revenu Issu du Conseil des Administrateurs et du Fonds Permanent</i>
63	<i>N°. 16: Rapport sur l'Emplacement du Siège/Personnel des Agences Générales</i>
65	<i>N°. 17: Gestion des investissements de la Fondation de l'Église Méthodiste Unie</i>
67	<i>N°. 18: United Methodist Insurance Co., Inc.</i>
69	<i>N°. 19: Dons Spéciaux du Service Mondial</i>

Lettre en Introduction du Secrétaire Général Moses Kumar

Chers/Chères membres de l'Église Méthodiste Unie,

Grâce et paix à vous tous et à vous toutes, au nom de notre Seigneur et Sauveur, Jésus-Christ.

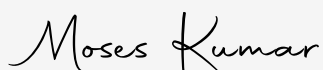
C'est avec gratitude et enthousiasme que je vous écris au moment où nous présentons le budget de l'Église Méthodiste Unie pour les années à venir. Ce budget est un outil indispensable qui soutient notre ministère et notre mission dans le monde entier, en veillant à ce que l'œuvre de l'Église continue à s'épanouir et à se développer.

Le Conseil Général des Finances et de l'Administration (CGFA) a méticuleusement élaboré le Guide Budgétaire de l'Église Méthodiste Unie, précédemment connu sous le nom de Livret relatif aux engagements financiers. Ce document détaillé est une compilation des éléments budgétaires votés par la Conférence Générale en 2024. Il décrit les engagements financiers et les allocations qui seront adoptés au cours des quatre prochaines années, fournissant une feuille de route claire et transparente pour notre intendance financière collective.

Ce travail important ne pourrait être accompli sans les dons fidèles et sacrificiels de nos membres. C'est votre générosité et votre dévouement qui nous permettent de réaliser la mission de l'Église, en apportant notre aide aux communautés dans le besoin, en soutenant les ministères fondamentaux et en répandant le message d'amour et d'espoir du Christ.

Nous vous sommes profondément reconnaissants de votre soutien et de votre engagement constants. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que notre Église reste un flambeau de lumière et une source de force pour tous.

Au service du Christ,



Moses Kumar
Secrétaire Général
de l'Église Méthodiste Unie

Rapport N° 1

FONDS DU SERVICE MONDIAL

Introduction

Lorsque les congrégations méthodistes unies paient leur contribution aux fonds connexionnels, elles participent à l'œuvre de Dieu. Le Fonds du Service mondial est le cœur du ministère collectif de l'Église. Grâce à ce fonds, toute personne peut devenir partenaire des agences de l'Église pour participer à la mission et au ministère dans son pays et dans le monde entier. Le Fonds du Service mondial fait réellement la différence en soutenant des ministères dans le monde entier.

Le Service mondial représente le peuple de Dieu qui tend la main dans l'amour et la compassion au nom du Christ. C'est un appel et un défi pour chaque méthodiste uni. Comme l'indique le *Livre de Discipline* de 2016, le paiement intégral au Fonds du Service Mondial est la « première responsabilité de bienfaisance » de chaque congrégation. (¶¶ 247.14, 812)

Aperçu général

Pour le quadriennat 2025-2028, les agences programmatiques continueront à mettre l'accent sur quatre domaines d'action : (1) Faire de nouveaux disciples dans de nouveaux lieux, (2) Exercer un leadership là où Dieu nous appelle, (3) Vaincre la pauvreté ensemble, et (4) Rechercher la santé et la plénitude pour tous.

Charges fixes du Service mondial

Le Conseil Général des Finances et de l'Administration (GCFA). Par l'intermédiaire de la Conférence Générale, le GCFA est responsable devant tous les membres de l'Église Méthodiste Unie de la réception des paiements à tous les fonds généraux, de leur décaissement et de l'établissement de rapports les concernant. (¶ 806) Ce poste budgétaire est une estimation de la part des dépenses du GCFA concernant le Fonds du Service mondial pour le quadriennat.

La Table Connexionnelle (« CT »). Dans le cadre de la mission globale de l'Église Méthodiste Unie, la CT facilite la mise en œuvre de ses programmes, tel que déterminé par la Conférence Générale. Sa tâche consiste à discerner et articuler la vision de l'Église ainsi que l'intendance financière dans le cadre de sa mission, de ses ministères et de ses ressources (¶ 904).

Ressources d'interprétation. Outre la production de supports destinés à interpréter les fonds connexionnels du Méthodisme Uni, l'équipe chargée du marketing de l'agence générale des communications de l'Église Méthodiste Unie (« UMCom ») utilise l'argent de cette section du budget pour la « Promotion des dons », un effort conjoint de l'UMCom, du GCFA et du Conseil général du discipulat (« GBOD »). L'objectif de la promotion des dons consiste à développer des outils complets en matière d'intendance financière, afin d'améliorer le soutien financier au ministère à tous les niveaux de la connexion.

Agences programmatiques

Le Fonds du Service mondial apporte un soutien financier de base aux agences générales chargées de programmes, qui sont particulièrement importantes pour la vision, la mission et le ministère communs de l'Église Méthodiste Unie. Grâce au financement du Service mondial, les agences soutiennent les conférences annuelles et les congrégations locales dans la réalisation de la mission de Dieu pour l'Église dans le monde entier. Les agences générales fournissent également des services et des ministères essentiels

qui dépassent le cadre des congrégations locales et des conférences annuelles, grâce à des services et des ministères très ciblés, flexibles et capables de réagir rapidement.

Orientations stratégiques pour 2025 à 2028

Chaque fois que le Méthodisme Uni a eu un sens clair de la mission, Dieu a utilisé notre Église pour sauver des personnes, guérir des relations, transformer des structures sociales et répandre la sainteté des Écritures, contribuant ainsi à la transformation du monde (¶ 121). La mission de l'Église Méthodiste Unie est discernée par le Conseil des Évêques et la Table Connexionnelle.

Notre vision vise toujours à accroître le nombre de congrégations dynamiques dans le monde entier en accordant une attention soutenue aux quatre domaines d'action. Ainsi, les disciples méthodistes unis s'engageront dans la mission et le ministère à travers la connexion pour réaliser la vision de Dieu d'un monde où la pauvreté est réduite et où les personnes et les communautés démunies s'épanouissent ; d'un monde où les enfants vivent leur plein potentiel ; d'un monde où les dirigeants chrétiens répondent à l'appel de Dieu à la formation de disciples ; et d'un monde où de nouvelles communautés de foi offrent l'amour et la grâce de Dieu dans le monde entier.

La mission de notre ÉMU : DES CONGRÉGATIONS DYNAMIQUES. *Notre Vision pour 2024 est celle d'une Église Méthodiste Unie qui augmente le nombre de congrégations extrêmement dynamiques dans le monde entier.*

Une congrégation dynamique est le corps du Christ, qui forme et engage des disciples pour la transformation du monde. Cette conviction est ancrée dans notre compréhension du fait que les congrégations locales constituent l'arène principale à travers laquelle les disciples chrétiens sont appelés, formés et encadrés. Cinq indicateurs de dynamisme, à savoir : le nombre de disciples lors du culte, le nombre de nouveaux disciples (professions de foi), le nombre de disciples dans les petits groupes, le nombre de disciples dans la mission ainsi que les dons à la mission, nous permettent d'évaluer ensemble nos progrès grâce à une approche commune.

La pandémie mondiale de COVID-19 a créé un défi mondial. Cette pandémie a eu de nombreuses répercussions sur l'Église Méthodiste Unie, notamment le report de la Conférence Générale de 2020. Les conférences annuelles ont dû adapter leurs sessions et leurs différents ministères. En particulier, la vie dans les églises locales a changé de manière spectaculaire. Le culte, l'éducation, le ministère et l'engagement dans la communauté ont dû faire l'objet d'adaptations radicales. Par conséquent, la pandémie a accru la nécessité d'aider les congrégations existantes à accroître la dynamique de leur ministère. Elle démontre également la nécessité d'aider à trouver des nouvelles façons d'atteindre de nouvelles personnes.

La pression considérable créée par le départ de congrégations en vue de devenir indépendantes ou de s'affilier à une autre dénomination a eu un impact à la fois sur l'Église générale et sur les congrégations locales dans l'ensemble de la Connexion. Notre témoignage et notre ministère avec et à travers les églises qui choisissent intentionnellement de rester au sein de l'Église Méthodiste Unie sont à la croisée des chemins. La théologie wesleyenne et la pratique de la grâce et du discipulat de l'Église Méthodiste Unie, ainsi que son approche distinctive du ministère, de la mission et de la connexion de l'Église et de la communauté, sont nécessaires au 21^{ème} siècle. L'investissement de la Conférence Générale dans les congrégations dynamiques est important pour la passion, la vision, la santé et le bien-être de nos églises et de nos communautés.

La véritable mesure de notre impact missionnaire ne sera pas l'augmentation du nombre de membres ou l'accroissement des dons, mais plutôt dans les vies qui sont touchées et attirées par le Christ en tant que disciples. Ces congrégations dynamiques sont en mesure de transmettre l'Évangile du Christ à des personnes que nous ne pourrions pas atteindre autrement.

Les stratégies de notre mission : LES QUATRE DOMAINES D'ACTION. *Les congrégations dynamiques sont façonnées de manière à témoigner de quatre domaines d'action : diriger là où Dieu appelle ; faire de nouveaux disciples dans de nouveaux lieux ; vaincre ensemble la pauvreté ; et rechercher la santé et la plénitude pour tous.*

1. Exercer un leadership là où Dieu nous appelle : *Notre vision pour 2024 est celle d'une Église Méthodiste Unie qui équipe les gens à travers la connexion pour qu'ils soient des « artisans de la différence » en dirigeant là où Dieu les appelle.*

L'Église Méthodiste Unie croit que Jésus « vous appelle » pour une mission plus grande que celle que toute autre pourrait vous confier. La question qui se pose à chaque méthodiste uni aujourd'hui et à l'avenir est la suivante : « Quelle différence ferez-vous ? »

La réponse est simple, vous pouvez faire une différence en suivant l'appel de Dieu au leadership où que vous soyez : dans l'église locale, dans le champ de la mission, dans chaque communauté et dans chaque société à travers notre monde. Nous sommes convaincus que nous pouvons équiper tous les méthodistes unis de notre connexion pour qu'ils soient des « artisans de la différence » efficaces pour Jésus.

2. Faire de nouveaux disciples dans de nouveaux lieux : *Notre vision pour 2024 est celle d'une Église Méthodiste Unie constituée de nouveaux disciples qui professent leur foi à travers des communautés de foi renouvelées et nouvelles dans le monde entier.*

La création de nouvelles communautés de foi dynamiques est essentielle à la formation de nouveaux disciples et à la transformation du monde. Une **communauté de foi** est un groupe qui se rassemble sous le règne de Jésus-Christ pour adorer, s'engager et envoyer. C'est au sein des communautés de foi que nous recevons de nouveaux disciples par le biais de professions de foi et que nous augmentons le nombre de professions de foi. Cette stratégie à plusieurs volets vise à augmenter le nombre de nouvelles communautés de foi dans les conférences annuelles à travers le monde.

3. Vaincre la pauvreté ensemble : *Notre vision pour 2024 est celle d'une Église Méthodiste Unie dont les communautés sont dynamiques, florissantes et transformatrices, et qui s'attaquent ensemble aux problèmes liés à la pauvreté.*

En tant que disciples fidèles, nous sommes appelés à aimer nos prochains - à marcher, à adorer et à témoigner afin que tous puissent jouir de la vision de Dieu d'une vie abondante. En tant que Méthodistes Unis, nous allons remettre en question les systèmes et les structures brisés qui créent et perpétuent la pauvreté, et les transformer. En tirant parti des connexions et des partenariats au sein de l'Église Méthodiste Unie et au-delà, nous pouvons transformer les communautés et ouvrir les portes d'un avenir plus prometteur.

4. Rechercher la santé et la plénitude pour tous : Notre vision pour 2024 est celle d'une Église Méthodiste Unie qui peut atteindre les peuples du monde entier grâce à des interventions qui sauvent des vies.

Chaque enfant est une vie pleine de promesses et de potentiel. Pourtant, toutes les cinq secondes, un enfant meurt de causes évitables. Avant la pandémie, l'Organisation des Nations unies pour la santé estimait que quarante et un millions de personnes mouraient de maladies chroniques évitables chaque année dans le monde. L'Église Méthodiste Unie a la vocation sacrée d'assurer une santé abondante à tous les peuples, en engageant les disciples à être les agents de la transformation guérissante de Dieu dans le monde. Jésus a dit : « Je suis venu afin que les brebis aient la vie et qu'elles l'aient en abondance ». (Jean 10:10)

Il existe un mouvement mondial visant à améliorer de manière significative la santé de tous les peuples d'ici 2035, grâce à l'éducation, aux services de santé directs pour les personnes dans le besoin et à l'amélioration de l'accès aux soins médicaux.

5. L'éradication du racisme, de la suprématie des blancs, du patriarcat et du colonialisme.

Action de la Conférence Générale de 2016

La Conférence Générale de 2016 a approuvé la continuation de deux initiatives qui ont débuté en 2012 :

La Commission sur l'éducation théologique dans les Conférences centrales. Le ¶ 817 stipule qu'une Commission sur l'éducation théologique dans les conférences centrales, élue par le Conseil des évêques, déterminera les politiques et les procédures ainsi que les décaissements de ce fonds. La Commission comprend une personne de chaque conférence centrale, des membres du Conseil des évêques et des Conseils des ministères ordonnés, ainsi que des représentants des écoles de théologie, du Conseil général de l'enseignement supérieur et du ministère (« GBHEM »), du Conseil général des ministères globaux (« GBGM ») et du Comité permanent en matière des conférences centrales.

Les recettes de ce fonds doivent être utilisées dans les conférences centrales, à la discrétion de la Commission, pour : (1) développer des écoles de théologie ; (2) développer des programmes d'études ; (3) développer des bibliothèques et des ressources contextuelles ; (4) fournir des bourses d'études et assurer le développement du corps enseignant ; (5) soutenir les associations et les réseaux de facultés et d'écoles ; et (6) soutenir des approches nouvelles et innovantes en matière d'éducation théologique. Le GBHEM administre ce fonds spécifique.

Fonds pour l'Initiative pour les jeunes membres du clergé. Ce fonds vise à augmenter le nombre de jeunes membres du clergé au sein des conférences juridictionnelles. Ce projet, qui s'est déroulé sur trois périodes quadriennales et se termine en 2024, a pour objectif d'augmenter le nombre de jeunes membres du clergé au sein des conférences juridictionnelles. Il a été créé pour permettre à l'Église Méthodiste Unie de concentrer ses efforts sur l'encouragement des jeunes adultes répondant à l'appel du ministère ordonné, en leur offrant une solide formation théologique dans la tradition méthodiste unie. Cette initiative ajoute au budget déjà prévu par l'Église pour le discernement, le recrutement, l'éducation et le soutien des jeunes membres du clergé dans le cadre de leur ministère.

Étant donné que la durée du fonds prend fin en 2024, le financement pour le quadriennat 2025-2028 n'est pas inclus. Les agences et les commissions, en collaboration avec les conseils du ministère ordonné des conférences annuelles, les séminaires, les évêques et les cabinets, continueront à déterminer comment utiliser au mieux tout fonds résiduel pour répondre aux besoins des jeunes leaders du clergé. Le GBHEM administre ce fonds.

Autres ministères

Fonds pour imprévus. Le Fonds pour imprévus du Service mondial permet de financer les besoins émergents dans les domaines relevant du Fonds du Service mondial qui surviennent au cours d'un quadriennat. Ces fonds sont normalement accordés aux agences programmatiques pour de nouveaux programmes destinés à répondre à des besoins imprévus, avec l'approbation de la Table Connexionnelle. Les subventions provenant du Fonds pour imprévus du Service mondial ne seront pas accordées pour couvrir les frais administratifs généraux, les charges fixes ou les dépenses d'investissement sans l'approbation du GCFA.

WORLD SERVICE FUND - Base Percentage Rate of 2.6% in 2025-2026 and 2.9% in 2027-2028 (3)

	2013-2016	2017-2020 (2)	2025-2028	\$ Change	% Change
Fixed Charges					
Interpretation Resources	\$ 1,442,000	\$ 1,432,197	\$ 806,588	\$ (625,609)	-43.7%
Connectional Table	2,155,000	2,140,350	2,214,951	74,601	3.5%
General Commission on Religion and Race ⁽¹⁾	7,404,806	7,354,467	7,666,468	312,001	4.2%
Core Action Plan Fund ⁽¹⁾	2,505,812	2,488,777	2,633,450	144,673	5.8%
General Commission on the Status and Role of Women ⁽¹⁾	3,984,606	3,957,518	4,094,158	136,640	3.5%
Native American Comprehensive Plan ⁽¹⁾	1,080,664	1,073,317	1,135,709	62,392	5.8%
Strengthening the Black Church ⁽¹⁾	1,989,960	1,976,432	2,091,323	114,891	5.8%
Asian American Language Ministry ⁽¹⁾	1,408,000	1,398,428	1,479,719	81,291	5.8%
Korean Ministry Plan ⁽¹⁾	3,082,000	3,061,048	3,238,988	177,940	5.8%
Plan for Hispanic/Latino Ministry ⁽¹⁾	2,382,000	3,143,830	3,326,582	182,752	5.8%
Pacific Island Ministry ⁽¹⁾	544,000	540,302	571,710	31,408	5.8%
General Council on Finance and Administration	7,423,000	7,372,537	3,920,585	(3,451,952)	-46.8%
Total Fixed Charges	\$ 35,401,848	\$ 35,939,203	\$ 33,180,231	\$ (2,758,972)	-7.7%
On-Ratio:					
General Board of Church and Society	\$ 11,178,712	\$ 11,021,677	\$ 5,606,110	\$ (5,415,567)	-49.1%
General Board of Discipleship	35,497,388	34,952,169	16,344,050	(18,608,119)	-53.2%
General Board of Global Ministries	112,100,584	111,338,501	56,370,786	(54,967,715)	-49.4%
General Board of Higher Education and Ministry	27,512,708	26,932,588	13,517,626	(13,414,962)	-49.8%
Central Conference Theological Education Fund	5,000,000	10,000,000	5,249,437	(4,750,563)	-47.5%
Young Clergy Initiative: Jurisdictional Conferences	7,000,000	6,952,413	-	(6,952,413)	-100.0%
General Commission on United Methodist Men	1,487,084	1,476,974	909,717	(567,257)	-38.4%
United Methodist Communications	72,141,492	71,651,059	36,035,780	(35,615,279)	-49.7%
Contingency Reserve	467,000	463,825	243,482	(220,343)	-47.5%
Total On-Ratio	\$ 272,384,968	\$ 274,789,206	\$ 134,276,988	\$ (140,512,218)	-51.1%
Grand Total	\$ 307,786,816	\$ 310,728,409	\$ 167,457,219	\$ (143,271,190)	-46.1%

(1) At the request of The Connectional Table, the allocations for these ministries are to fixed charges rather than on-ratio for 2025-2028. This change in classification is not intended to be a permanent change, but rather to sustain these missions during a period of uncertainty around collections.

(2) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

(3) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

WORLD SERVICE FUND - Base Percentage Rate of 2.6% in 2025-2026 and 2.9% in 2027-2028 (2)

	2025	2026	2027	2028
Fixed Charges				
Interpretation Resources	\$ 198,867	\$ 192,377	\$ 209,043	\$ 206,301
Connectional Table	546,104	528,281	574,048	566,518
General Commission on Religion and Race (1)	1,890,194	1,828,506	1,986,915	1,960,853
Core Action Plan Fund (1)	649,286	628,096	682,510	673,558
General Commission on the Status and Role of Women (1)	1,009,429	976,485	1,061,081	1,047,163
Native American Comprehensive Plan (1)	280,013	270,875	294,341	290,480
Strengthening the Black Church (1)	515,623	498,795	542,007	534,898
Asian American Language Ministry (1)	364,830	352,923	383,498	378,468
Korean Ministry Plan (1)	798,583	772,521	839,447	828,437
Plan for Hispanic/Latino Ministry (1)	820,180	793,413	862,149	850,840
Pacific Island Ministry (1)	140,957	136,357	148,170	146,226
General Council on Finance and Administration	966,633	935,087	1,016,096	1,002,769
Total Fixed Charges	\$ 8,180,699	\$ 7,913,716	\$ 8,599,305	\$ 8,486,511
On-Ratio:				
General Board of Church and Society	\$ 1,382,206	\$ 1,337,096	\$ 1,452,933	\$ 1,433,875
General Board of Discipleship	4,029,681	3,898,170	4,235,881	4,180,318
General Board of Global Ministries	13,898,409	13,444,825	14,609,593	14,417,959
General Board of Higher Education and Ministry	3,332,817	3,224,048	3,503,358	3,457,403
Central Conference Theological Education Fund	1,294,266	1,252,027	1,360,494	1,342,650
General Commission on United Methodist Men	224,294	216,974	235,771	232,678
United Methodist Communications	8,884,744	8,594,785	9,339,378	9,216,873
Contingency Reserve	60,031	58,072	63,103	62,276
Total On-Ratio	\$ 33,106,448	\$ 32,025,997	\$ 34,800,511	\$ 34,344,032
Grand Total	\$ 41,287,147	\$ 39,939,713	\$ 43,399,816	\$ 42,830,543

(1) At the request of The Connectional Table, the allocations for these ministries are to fixed charges rather than on-ratio for 2025-2028. This change in classification is not intended to be a permanent change, but rather to sustain these missions during a period of uncertainty around collections.

(2) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

WORLD SERVICE FUND - Base Percentage Rate of 2.6% All Four Years (3)

	2013-2016	2017-2020 (2)	2025-2028	\$ Change	% Change
Fixed Charges					
Interpretation Resources	\$ 1,442,000	\$ 1,432,197	\$ 763,622	\$ (668,575)	-46.7%
Connectional Table	2,155,000	2,140,350	2,096,962	(43,388)	-2.0%
General Commission on Religion and Race ⁽¹⁾	7,404,806	7,354,467	7,258,078	(96,389)	-1.3%
Core Action Plan Fund ⁽¹⁾	2,505,812	2,488,777	2,493,168	4,391	0.2%
General Commission on the Status and Role of Women ⁽¹⁾	3,984,606	3,957,518	3,876,064	(81,454)	-2.1%
Native American Comprehensive Plan ⁽¹⁾	1,080,664	1,073,317	1,075,210	1,893	0.2%
Strengthening the Black Church ⁽¹⁾	1,989,960	1,976,432	1,979,919	3,487	0.2%
Asian American Language Ministry ⁽¹⁾	1,408,000	1,398,428	1,400,895	2,467	0.2%
Korean Ministry Plan ⁽¹⁾	3,082,000	3,061,048	3,066,448	5,400	0.2%
Plan for Hispanic/Latino Ministry ⁽¹⁾	2,382,000	3,143,830	3,149,376	5,546	0.2%
Pacific Island Ministry ⁽¹⁾	544,000	540,302	541,255	953	0.2%
General Council on Finance and Administration	7,423,000	7,372,537	3,711,737	(3,660,800)	-49.7%
Total Fixed Charges	\$ 35,401,848	\$ 35,939,203	\$ 31,412,734	\$ (4,526,469)	-12.6%
On-Ratio:					
General Board of Church and Society	\$ 11,178,712	\$ 11,021,677	\$ 5,307,475	\$ (5,714,202)	-51.8%
General Board of Discipleship	35,497,388	34,952,169	15,473,408	(19,478,761)	-55.7%
General Board of Global Ministries	112,100,584	111,338,501	53,367,935	(57,970,566)	-52.1%
General Board of Higher Education and Ministry	27,512,708	26,932,588	12,797,547	(14,135,041)	-52.5%
Central Conference Theological Education Fund	5,000,000	10,000,000	4,969,801	(5,030,199)	-50.3%
Young Clergy Initiative: Jurisdictional Conferences	7,000,000	6,952,413	-	(6,952,413)	-100.0%
General Commission on United Methodist Men	1,487,084	1,476,974	861,257	(615,717)	-41.7%
United Methodist Communications	72,141,492	71,651,059	34,116,168	(37,534,891)	-52.4%
Contingency Reserve	467,000	463,825	230,512	(233,313)	-50.3%
Total On-Ratio	\$ 272,384,968	\$ 274,789,206	\$ 127,124,103	\$ (147,665,103)	-53.7%
Grand Total	\$ 307,786,816	\$ 310,728,409	\$ 158,536,837	\$ (152,191,572)	-49.0%

(1) At the request of The Connectional Table, the allocations for these ministries are to fixed charges rather than on-ratio for 2025-2028. This change in classification is not intended to be a permanent change, but rather to sustain these missions during a period of uncertainty around collections.

(2) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

(3) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

WORLD SERVICE FUND - Base Percentage Rate of 2.6% All Four Years (2)

	2025	2026	2027	2028
Fixed Charges				
Interpretation Resources	\$ 198,867	\$ 192,377	\$ 187,418	\$ 184,960
Connectional Table	546,104	528,281	514,664	507,913
General Commission on Religion and Race (1)	1,890,194	1,828,506	1,781,372	1,758,006
Core Action Plan Fund (1)	649,286	628,096	611,906	603,880
General Commission on the Status and Role of Women (1)	1,009,429	976,485	951,314	938,836
Native American Comprehensive Plan (1)	280,013	270,875	263,892	260,430
Strengthening the Black Church (1)	515,623	498,795	485,938	479,563
Asian American Language Ministry (1)	364,830	352,923	343,826	339,316
Korean Ministry Plan (1)	798,583	772,521	752,608	742,736
Plan for Hispanic/Latino Ministry (1)	820,180	793,413	772,961	762,822
Pacific Island Ministry (1)	140,957	136,357	132,842	131,099
General Council on Finance and Administration	966,633	935,087	910,983	899,034
Total Fixed Charges	\$ 8,180,699	\$ 7,913,716	\$ 7,709,724	\$ 7,608,595
On-Ratio:				
General Board of Church and Society	\$ 1,382,206	\$ 1,337,096	\$ 1,302,630	\$ 1,285,543
General Board of Discipleship	4,029,681	3,898,170	3,797,686	3,747,871
General Board of Global Ministries	13,898,409	13,444,825	13,098,256	12,926,445
General Board of Higher Education and Ministry	3,332,817	3,224,048	3,140,941	3,099,741
Central Conference Theological Education Fund	1,294,266	1,252,027	1,219,754	1,203,754
General Commission on United Methodist Men	224,294	216,974	211,381	208,608
United Methodist Communications	8,884,744	8,594,785	8,373,236	8,263,403
Contingency Reserve	60,031	58,072	56,575	55,834
Total On-Ratio	\$ 33,106,448	\$ 32,025,997	\$ 31,200,459	\$ 30,791,199
Grand Total	\$ 41,287,147	\$ 39,939,713	\$ 38,910,183	\$ 38,399,794

(1) At the request of The Connectional Table, the allocations for these ministries are to fixed charges rather than on-ratio for 2025-2028. This change in classification is not intended to be a permanent change, but rather to sustain these missions during a period of uncertainty around collections.

(2) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

Rapport N° 2

FONDS POUR L'ÉDUCATION PASTORALE

Contexte

Le Fonds pour l'éducation pastorale a été créé par une décision de la Conférence Générale de 1968. Sa mission est de faire participer les membres de l'Église à un effort visant à donner aux conférences annuelles, aux écoles de théologie et au Conseil général de l'enseignement supérieur et du ministère (« GBHEM ») les moyens de répondre ainsi à la nécessité d'accroître les ressources pour le recrutement et la formation des personnes appelées au ministère.

Les ministères et les institutions soutenus par le Fonds pour l'éducation pastorale ont façonné chaque membre du clergé ayant servi dans l'Église Méthodiste Unie au cours des 54 dernières années. Ce fonds soutient les treize séminaires méthodistes unis des États-Unis, ainsi que le programme d'études des prédicateurs laïques avec responsabilité pastorale, la formation continue et d'autres programmes qui renforcent le ministère de chaque église locale. Vingt-cinq pour cent des fonds connexionnels sont conservés par chaque conférence annuelle pour soutenir directement la formation pastorale approuvée par cette conférence ; 56,25 % sont versés aux treize séminaires ; et 18,75 % sont utilisés par le GBHEM pour soutenir directement l'éducation et la formation pastorales au niveau de la connexion.

Recommandations

Le Fonds pour la formation pastorale a été réparti pour la première fois en 1970 entre les conférences annuelles juridictionnelles comme l'un des fonds généraux de l'Église. Au cours de la période de 52 ans allant jusqu'en 2022, près de 900 millions de dollars ont été déboursés pour soutenir ce travail important. Le GCFA recommande à la Conférence Générale d'approuver les montants suivants à répartir pour le quadriennat de 2025 à 2028 :

MINISTERIAL EDUCATION FUND - Base Percentage Rate of 2.6% in 2025-2026 and 2.9% in 2027-2028 (2)

	2013-2016	2017-2020 (1)	2025-2028	\$ Change	% Change
On-Ratio					
Annual Conferences	\$ 26,417,000	\$ 26,237,412	\$ 14,480,745	\$ (11,756,667)	-44.8%
General Board of Higher Education and Ministry	79,251,000	78,712,235	43,442,233	(35,270,002)	-44.8%
Grand Total	\$ 105,668,000	\$ 104,949,647	\$ 57,922,978	\$ (47,026,669)	-44.8%

(1) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

(2) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

MINISTERIAL EDUCATION FUND - Base Percentage Rate of 2.6% in 2025-2026 and 2.9% in 2027-2028 (1)

	2025	2026	2027	2028
On-Ratio				
Annual Conferences	\$ 3,570,277	\$ 3,453,758	\$ 3,752,969	\$ 3,703,741
General Board of Higher Education and Ministry	10,710,830	10,361,275	11,258,906	11,111,222
Total	\$ 14,281,107	\$ 13,815,033	\$ 15,011,875	\$ 14,814,963

(1) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

MINISTERIAL EDUCATION FUND - Base Percentage Rate of 2.6% All Four Years (2)

	2013-2016	2017-2020 (1)	2025-2028	\$ Change	% Change
On-Ratio					
Annual Conferences	\$ 26,417,000	\$ 26,237,412	\$ 13,709,361	\$ (12,528,051)	-47.7%
General Board of Higher Education and Ministry	79,251,000	78,712,235	41,128,082	(37,584,153)	-47.7%
Grand Total	\$ 105,668,000	\$ 104,949,647	\$ 54,837,443	\$ (50,112,204)	-47.7%

(1) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

(2) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

MINISTERIAL EDUCATION FUND - Base Percentage Rate of 2.6% All Four Years (1)

	2025	2026	2027	2028
On-Ratio				
Annual Conferences	\$ 3,570,277	\$ 3,453,758	\$ 3,364,730	\$ 3,320,596
General Board of Higher Education and Ministry	10,710,830	10,361,275	10,094,191	9,961,786
Total	\$ 14,281,107	\$ 13,815,033	\$ 13,458,921	\$ 13,282,382

(1) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

Les contributions reçues par les trésoriers de la conférence annuelle pour ce fonds seront distribuées conformément aux dispositions du ¶ 816.

Rapport N°. 3

LE FONDS POUR LES ÉCOLES ET UNIVERSITÉS RÉSERVÉES AUX NOIRS

Contexte

La Conférence Générale de 1972 a établi le Fonds pour les écoles et universités réservées aux Noirs [*Black College Fund*] comme l'un des fonds connexionnels généraux de l'Église. L'objectif de ce fonds est d'apporter un soutien financier aux institutions d'enseignement supérieur qui ont historiquement répondu aux besoins des étudiants Noirs. Ce soutien permet aux institutions de maintenir la qualité de l'enseignement et la stabilité financière tout en limitant les frais de scolarité des étudiants individuels. Plus de 323 millions de dollars ont été déboursés pour soutenir les programmes et les ministères de ces écoles depuis la création du fonds.

Recommandations

Le Conseil général des finances et de l'administration (« CGFA ») recommande :

1. Que les contributions connexionnelles pour le quadriennat 2025-2028 soient fixées comme suit :

BLACK COLLEGE FUND - Base Percentage Rate of 2.6% in 2025-2026 and 2.9% in 2027-2028 (2)

	2013-2016	2017-2020 (1)	2025-2028	\$ Change	% Change
On-Ratio					
General Board of Higher Education and Ministry	\$ 42,150,000	\$ 41,863,455	\$ 23,104,946	\$ (18,758,509)	-44.8%
Grand Total	\$ 42,150,000	\$ 41,863,455	\$ 23,104,946	\$ (18,758,509)	-44.8%

(1) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

(2) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

BLACK COLLEGE FUND - Base Percentage Rate of 2.6% All Four Years (2)

	2013-2016	2017-2020 (1)	2025-2028	\$ Change	% Change
On-Ratio					
General Board of Higher Education and Ministry	\$ 42,150,000	\$ 41,863,455	\$ 21,874,154	\$ (19,989,301)	-47.7%
Grand Total	\$ 42,150,000	\$ 41,863,455	\$ 21,874,154	\$ (19,989,301)	-47.7%

(1) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

(2) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

MINISTERIAL EDUCATION FUND - Base Percentage Rate of 2.6% in 2025-2026 and 2.9% in 2027-2028 (1)

	2025	2026	2027	2028
On-Ratio				
General Board of Higher Education and Ministry	\$ 5,696,603	\$ 5,510,691	\$ 5,988,099	\$ 5,909,553
Total	\$ 5,696,603	\$ 5,510,691	\$ 5,988,099	\$ 5,909,553

(1) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

BLACK COLLEGE FUND - Base Percentage Rate of 2.6% All Four Years (1)

	2025	2026	2027	2028
On-Ratio				
General Board of Higher Education and Ministry	\$ 5,696,603	\$ 5,510,691	\$ 5,368,641	\$ 5,298,219
Total	\$ 5,696,603	\$ 5,510,691	\$ 5,368,641	\$ 5,298,219

(1) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

2. Que le GCFA remette les recettes mensuelles de ce fonds au Conseil général de l'enseignement supérieur et du ministère (« GBHEM ») pour qu'elles soient distribuées aux institutions conformément à la formule décrite au ¶ 815. Le GBHEM doit promouvoir ce fonds.

3. Qu'une conférence annuelle peut faire des dons directs et/ou désignés à des fins de dépenses courantes ou de fonds de capital à un ou plusieurs de ces institutions, à condition toutefois d'avoir préalablement versé la totalité de sa contribution au fonds. Il peut y avoir des exceptions légitimes à cette restriction, mais ces exceptions doivent être approuvées par le GBHEM avant d'être mises en application.

Rapport N°. 4

FONDS POUR L'UNIVERSITÉ D'AFRIQUE

Contexte

La Conférence Générale de 1988 a approuvée la création d'une université méthodiste unie sur le continent africain. Au moment où la Conférence Générale de 1992 se réunissait, le processus de sélection du site était achevé et l'université avait reçu une charte du gouvernement zimbabwéen, ainsi qu'un vaste terrain sur lequel devait être bâti le campus principal, fait don par la Conférence annuelle du Zimbabwe. Le 23 mars 1992, la faculté de théologie et la faculté d'agriculture et de ressources naturelles ont ouvert leurs portes à 40 étudiants originaires de six pays africains sur un site proche du Vieux Mutare.

Les Conférences Générales ultérieures ont entendu et confirmé les rapports sur le développement continu de cette université pour toute l'Afrique. Le dynamisme de l'Université était mis en évidence par la création de cours supplémentaires (plus de 1 500 aujourd'hui), l'augmentation du nombre de membres du corps enseignant et d'étudiants, ainsi que par le développement de l'infrastructure immobilière. L'université compte actuellement trois facultés et une école, à savoir : (1) la faculté de la santé, de l'agriculture et des sciences naturelles ; (2) la faculté des affaires, de la paix, du leadership et de la gouvernance ; (3) la faculté des sciences sociales, de la théologie, de l'humanité et de l'éducation ; et (4) l'école de droit.

Réalités actuelles

Le corps étudiant compte généralement environ 2 500 étudiants à temps plein et 300 étudiants à temps partiel, originaires de 28 pays africains. Les 14 conférences centrales d'Afrique, dans lesquelles l'Église Méthodiste Unie connaît une croissance significative, sont bien représentées au sein du corps étudiant. L'université affiche un taux de réussite de 95 % et plus de 92 % des diplômés restent sur le continent africain.

Les anciens étudiants de l'Université d'Afrique, au nombre de plus de 12 000, ont confirmé le statut de l'université en tant qu'institution de préparation au leadership. Ils sont des évêques, des présidents d'école de théologie et de séminaire, des professeurs, des surintendants de district, des communicateurs, des directeurs d'hôpitaux et de cliniques, des agriculteurs et des agents de vulgarisation agricole, ainsi que des leaders dans tous les secteurs de la société.

Cinq objectifs fondamentaux guident les priorités du cinquième vice-chancelier (président) de l'Université d'Afrique, lequel inspire l'évolution de l'impact missionnaire de l'institution au-delà de ses 30 ans d'existence. Ces objectifs consistent à (1) améliorer l'accès et la réussite des étudiants, (2) investir et responsabiliser (professeurs et administrateurs), (3) améliorer l'intendance financière et la durabilité institutionnelle, (4) cultiver les partenariats stratégiques et la compétitivité économique, et (5) internationaliser la recherche, l'enseignement et l'apprentissage.

Le Fonds de l'Université d'Afrique soutient les besoins essentiels de ce ministère et représente 14 % du budget annuel de l'institution, qui s'élève à 14 millions de dollars. L'université d'Afrique exprime sa profonde reconnaissance envers les églises locales pour leurs contributions toujours fidèles et généreuses, ce qui a conduit un nombre important de conférences annuelles à investir 100 % ou plus de la somme requise d'elles en 2022. Le Fonds de l'Université d'Afrique continue d'être activement soutenu au sein de l'Église, avec 83,83 % de contributions globales en 2022.

Depuis 1988, le Service mondial sollicite également des dons spéciaux à cet effet. Ces dons sont conservés et investis en tant que fonds de dotation permanent au profit de l'université. Jusqu'en 2022, les contributions et les revenus des investissements ont permis de constituer un fonds de dotation de plus de 100 millions de dollars, dont les revenus sont principalement destinés au financement de bourses d'études.

Le conseil d'administration de l'Université d'Afrique œuvre à l'expansion des infrastructures de base sur le campus principal et à augmenter le fonds de dotation permanent.

Recommandations

Le Conseil général des finances et de l'administration (« GCFA ») recommande que les contributions connexionnelles durant le quadriennat 2025-2028 s'élèvent à :

AFRICA UNIVERSITY FUND - Base Percentage Rate of 2.6% in 2025-2026 and 2.9% in 2027-2028 (2)

	2013-2016	2017-2020 (1)	2025-2028	\$ Change	% Change
On-Ratio					
Africa University	\$ 9,433,000	\$ 9,368,872	\$ 5,170,794	\$ (4,198,078)	-44.8%
Grand Total	\$ 9,433,000	\$ 9,368,872	\$ 5,170,794	\$ (4,198,078)	-44.8%

(1) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

(2) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

AFRICA UNIVERSITY FUND - Base Percentage Rate of 2.6% in 2025-2026 and 2.9% in 2027-2028 (1)

	2025	2026	2027	2028
On-Ratio				
Africa University	\$ 1,274,877	\$ 1,233,270	\$ 1,340,113	\$ 1,322,534
Total	\$ 1,274,877	\$ 1,233,270	\$ 1,340,113	\$ 1,322,534

(1) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

AFRICA UNIVERSITY FUND - Base Percentage Rate of 2.6% All Four Years (2)

	2013-2016	2017-2020 (1)	2025-2028	\$ Change	% Change
On-Ratio					
Africa University	\$ 9,433,000	\$ 9,368,872	\$ 4,895,348	\$ (4,473,524)	-47.7%
Grand Total	\$ 9,433,000	\$ 9,368,872	\$ 4,895,348	\$ (4,473,524)	-47.7%

(1) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

(2) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

AFRICA UNIVERSITY FUND - Base Percentage Rate of 2.6% All Four Years (1)

	2025	2026	2027	2028
On-Ratio				
Africa University	\$ 1,274,877	\$ 1,233,270	\$ 1,201,480	\$ 1,185,721
Total	\$ 1,274,877	\$ 1,233,270	\$ 1,201,480	\$ 1,185,721

(1) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

En outre, une conférence annuelle peut faire des dons directs et/ou désignés pour les dépenses courantes ou les fonds de capital à l'Université d'Afrique.

Rapport N°. 5

LE FONDS ÉPISCOPAL

Le Fonds épiscopal, constitué conformément au ¶ 818.3, assure le financement du salaire et des dépenses des évêques en activité à partir de la date de leur consécration, ainsi que le soutien des évêques à la retraite, de leurs conjoints survivants et des enfants mineurs des évêques décédés.

Le Conseil général des finances et de l'administration (« GCFA ») recommande un budget pour le Fonds épiscopal qui est inférieur de 10 à 15 % au budget pour le quadriennat 2017-2020 qui a été approuvé en 2016. Cela reflète une réduction globale recommandée de 39 à 47 % par rapport aux six autres fonds généraux de l'Église.

Ce rapport révisé prévoit un financement supplémentaire de 10 millions de dollars pour le Fonds épiscopal, par rapport à la version soumise dans le Quotidien du Défenseur Chrétien en communication préalable [*Advanced Daily Christian Advocate* (ADCA)], ce qui représente une augmentation de 15 millions de dollars par rapport à une part proportionnelle du budget ajusté pour tenir compte d'une désaffiliation plus élevée que prévu. Cette augmentation a été décidée collectivement par les secrétaires généraux des agences, la Table connexionnelle, le Comité exécutif du Conseil des évêques et le GCFA, en réponse à une demande de financement supplémentaire du Conseil des évêques. Ce montant supplémentaire est censé être temporaire, afin de permettre aux dirigeants d'assurer la direction de la dénomination pendant cette période de transition. L'augmentation du Fonds épiscopal provient de deux sources :

1. Le pourcentage de base recommandé à l'origine par le GCFA dans son rapport n° 8 dans l'ADCA est augmenté, passant de 2,54 % à 2,595 %. Cette augmentation ajoute 7,5 millions de dollars à l'allocation du Fonds épiscopal.
2. Un transfert de 7,5 millions de dollars au Fonds épiscopal, qui étaient auparavant alloués aux agences générales. Wespeth a proposé à la Conférence Générale de 2020 une proposition législative visant à mettre fin aux régimes de retraite hérités du passé qui disposent d'un financement excédentaire. Si cette proposition est approuvée, ce financement excédentaire serait distribué au cours du prochain quadriennat afin de compenser la diminution du budget des agences.

Il existe actuellement 46 régions épiscopales juridictionnelles et 25 régions épiscopales au sein des conférences centrales. Ces chiffres comprennent les cinq nouvelles régions en Afrique approuvées par la Conférence Générale de 2016. On compte 39 évêques en activité dans les juridictions et 19 dans les conférences centrales. Le budget présenté ci-dessous comprend des projections totales de 82,8 millions de dollars pour les juridictions et les conférences centrales. Si toutes les régions épiscopales actuelles sont pourvues après la Conférence Générale, les dépenses quadriennales s'élèveraient à environ 99,6 millions de dollars. Avec un taux de collecte de 85 % dans les juridictions et de 50 % dans les conférences centrales, il en résulterait un déficit quadriennal d'environ 33 millions de dollars pour le quadriennat 2025-2028. Si l'on considère que le solde initial du Fonds épiscopal au 1er janvier 2025 devrait être d'environ 15 millions de dollars, on obtient un solde négatif de 18 millions de dollars à la fin de l'année 2028 (voir le graphique ci-dessous). Le déficit devra être compensé par des réductions de coûts dans l'un des postes de la structure des coûts énumérés ci-dessous, par une augmentation des taux de collecte, ou par les deux. Il est important de noter que la Conférence Générale ne peut pas déléguer au GCFA l'autorité de déplacer des dollars entre les fonds connexionnels au cours du quadriennat.

La structure quadriennale des coûts du Fonds épiscopal avec 46 évêques dans les conférences juridictionnelles et 25 évêques dans les conférences centrales est la suivante :

1. Salaires et avantages sociaux - 55,6 millions de dollars
2. Subventions pour les bureaux, l'équipement et le logement - 26,4 millions de dollars
3. Réunions et voyages - 6 millions de dollars
4. Bureau du Conseil des évêques et travail œcuménique - 5,8 millions de dollars
5. Prestations aux retraités - 2,8 millions de dollars
6. Charges fixes du GCFA - 1,8 million de dollars
7. Couvertures d'assurance - 0,6 million de dollars
8. Tous les autres coûts - 0,6 million de dollars

Les coûts quadriennaux par région épiscopale s'élèvent à 1,4 million de dollars dans les juridictions et à 0,9 million de dollars dans les conférences centrales. Au sein des conférences centrales, les coûts quadriennaux sont de 0,8 million de dollars en Afrique et aux Philippines et de 1,4 million de dollars en Europe.

Le GCFA présente les recommandations suivantes concernant les postes budgétaires du Fonds épiscopal pour le quadriennat 2025-2028. Les postes seront revus et fixés chaque année par le GCFA. La section III-A ci-dessous donne au GCFA l'autorisation d'ajuster le budget si nécessaire pour répondre à des changements significatifs liés aux circonstances économiques.

I. Évêques élus par les conférences juridictionnelles et centrales

Un plan de dépenses annuel proposant les recettes estimées en fonction des contributions connexionnelles au Fonds épiscopal et des dépenses pour chaque bureau épiscopal sera soumis au GCFA par le biais de formulaires fournis par ce dernier. Ce plan de dépenses proposé comprendra le financement du salaire, de l'allocation de logement et des dépenses de bureau, selon les recommandations de chaque région épiscopale, de chaque conférence juridictionnelle ou centrale, ou de chaque comité sur l'épiscopat.

A. Salaires

1. Évêques en activité. Tous les salaires sont fixés annuellement par le GCFA. Le salaire d'un évêque nouvellement élu en 2024 ou 2025 commencera à la date de sa consécration ou 6 semaines avant la date d'affectation, selon la date la plus tardive, au taux annuel fixé par le GCFA pour 2024 ou 2025.

a. Évêques des juridictions. Le salaire de 2024 pour les évêques juridictionnels s'élève à 180 900 dollars. Tout ajustement salarial de 2025 à 2028 sera fixé annuellement par le GCFA. Les éléments pris en compte pour déterminer ces ajustements salariaux chaque année comprendront le pourcentage d'ajustement pour les employés des administrations étatiques et locales publié par le Bureau des statistiques du travail des États-Unis, l'examen d'autres études de rémunération pertinentes déterminées par le GCFA et la situation économique générale du Fonds épiscopal et de ses réserves.

Le GCFA informera l'unité salariale actuelle de chaque évêque nouvellement élu de la date à laquelle le paiement du salaire à partir du Fonds épiscopal commencera.

b. Évêques des conférences centrales. Le salaire de chaque évêque sera recommandé par la conférence centrale concernée ou par son comité sur l'épiscopat, comme indiqué dans le plan de dépenses de la région en question. Les salaires de 2024 pour les évêques des conférences centrales sont les suivants :

Episcopal Area / Regions	2024 Salary
Africa	\$88,888.00
Philippines	\$88,888.00
Central and Southern Europe	\$140,551.00
Eurasia	\$73,507.00
Germany	\$67,051.00
Nordic and Baltic	\$102,031.00

Tout ajustement salarial pour les années 2025 à 2028 sera fixé annuellement par le GCFA après examen des recommandations. Les éléments pris en compte pour déterminer ces ajustements salariaux comprendront l'examen de l'évolution du coût de la vie dans chaque région épiscopale, les études de rémunération pertinentes déterminées par le GCFA et la situation économique générale du Fonds épiscopal et de ses réserves.

2. Affectation spéciale (§ 408.1d)

a. Les évêques qui ont pris leur retraite conformément au § 408.1 et qui acceptent une affectation spéciale du Conseil des évêques à une agence générale ou à une institution d'enseignement supérieur associée à l'Église Méthodiste Unie, comme indiqué au § 408.1d(2), recevront une rémunération ne dépassant pas 20 % du salaire d'un évêque en activité dans la région épiscopale d'où ils ont pris leur retraite. La part du Fonds épiscopal ne dépassera pas 50 % de cette rémunération établie par l'agence générale ou par l'institution d'enseignement supérieur associée à l'Église Méthodiste Unie. L'agence ou l'institution d'enseignement supérieur assume l'entière responsabilité des frais de fonctionnement et de déplacement de l'évêque dans le cadre de son affectation.

b. Les évêques retraités qui acceptent une affectation spéciale du Conseil des évêques directement liée au Conseil des évêques et responsable devant celui-ci, tel qu'indiqué au § 408.1d(1), à savoir comme secrétaire exécutif du Conseil des évêques ou responsable œcuménique, recevront une rémunération équivalent à 50 % du salaire actuel d'un évêque en activité dans la région épiscopale d'où l'évêque a pris sa retraite, étant entendu que le GCFA peut ajuster ce niveau de salaire si nécessaire en raison de la situation économique du Fonds épiscopal et de ses réserves.

3. Paiement de salaire. En raison de la variation des délais d'élection, de consécration et d'affectation, il se peut que le Fonds épiscopal accorde pour tout nouvel évêque élu le versement d'un salaire ainsi que les avantages sociaux pendant une période pouvant aller jusqu'à six semaines avant la date de son affectation.

B. Résidence épiscopale / Logement épiscopal.

La responsabilité de fournir une résidence épiscopale ou une allocation à l'évêque incombe à la ou aux conférences annuelles constituant la région épiscopale à laquelle l'évêque est affecté.

1. Évêques des juridictions. Le Fonds épiscopal accorde une subvention de 10 000 dollars par an et par évêque en activité pour aider à couvrir les coûts liés à la fourniture d'une résidence épiscopale ou d'une allocation. Cette subvention annuelle sera versée à la conférence annuelle de la région épiscopale désignée par le comité de résidence épiscopale de la région. Cette subvention annuelle sera versée durant toute période au cours du quadriennat où la région épiscopale est desservie par un évêque intérimaire.

Le montant de cette subvention peut être ajusté par le GCFA si nécessaire en fonction de la situation économique générale du Fonds épiscopal et de ses réserves.

2. Évêques des conférences centrales. Le Fonds épiscopal accorde une subvention annuelle et pour chaque évêque en activité pour aider à couvrir les coûts liés à la fourniture d'une résidence épiscopale ou d'une allocation. Le montant pour chaque région épiscopale sera fixé annuellement par le GCFA. Cette subvention annuelle est versée à la conférence annuelle de la région épiscopale désignée par le comité épiscopal de résidence de la région. Cette subvention annuelle sera versée durant toute période au cours du quadriennat où la région épiscopale est desservie par un évêque intérimaire. Le montant de cette subvention peut être ajusté par le GCFA si nécessaire.

3. Les comités sur l'épiscopat des juridictions ou des conférences centrales respectives élaboreront des lignes directrices pour la transition en matière de résidences épiscopales.

4. Si un évêque en activité décède et que la résidence épiscopale est fournie par la conférence annuelle, son conjoint survivant peut continuer à occuper la résidence épiscopale jusqu'à 120 jours après la date du décès de l'évêque.

C. Dépenses de bureau

1. Chaque région épiscopale recevra une subvention annuelle fixée par le GCFA pour le fonctionnement du bureau épiscopal. Le nombre de subventions annuelles au sein d'une juridiction ou d'une conférence centrale ne doit pas dépasser le nombre d'évêques actuellement élus dans la juridiction ou la conférence centrale. Cette subvention annuelle sera versée durant toute période au cours du quadriennat où la région épiscopale est desservie par un évêque intérimaire. Ces subventions seront versées trimestriellement dans les juridictions et mensuellement dans les conférences centrales.

D. Frais de déplacement

Le Fonds épiscopal prendra en charge les frais de déplacement de tous les membres du Conseil des évêques conformément aux politiques et procédures du Fonds épiscopal en matière de frais de déplacement alors en vigueur. Ces politiques en matière de frais de déplacement sont conformes aux politiques de dépenses et de remboursement des agences générales pour tous les fonds généraux de l'Église Méthodiste Unie, telles qu'elles ont été approuvées par le GCFA.

II. QUESTIONS DIVERSES

A. Personnel du bureau du Conseil des évêques

Le Conseil des évêques soumettra au GCFA un plan de dépenses annuel prévoyant les dépenses liées au personnel du Conseil des évêques et au bureau situé à Washington, D.C. Les frais administratifs et autres dépenses encourues par le personnel du Conseil des évêques dans l'exercice des fonctions de ce bureau seront également inclus dans le plan de dépenses. Le plan de dépenses sera soumis à l'approbation du GCFA.

B. Ministères œcuméniques et interreligieux

Le Conseil des évêques soumettra un plan de dépenses annuel au GCFA pour couvrir les dépenses relatives aux ministères œcuméniques et interreligieux du Conseil des évêques. Le plan de dépenses est soumis à l'approbation du GCFA.

C. Ministères de Foi et Constitution

Le Conseil des évêques soumettra au GCFA un plan de dépenses annuel pour couvrir les dépenses liées aux ministères de Foi et Constitution du Conseil des évêques. Le plan de dépenses est soumis à l'approbation du GCFA.

III. FINANCEMENT

A. Changements au cours du quadriennat

Si les estimations du GCFA révèlent que les conditions économiques nécessitent d'augmenter ou de diminuer les montants autorisés dans le présent rapport, le GCFA est autorisé à effectuer de tels ajustements.

B. Affectation des contributions connexionnelles pour le Fonds épiscopal

Les contributions connexionnelles seront attribuées aux Conférences juridictionnelles ainsi qu'aux Conférences centrales sur la base des formules recommandées par le GCFA dans son rapport no. 8. Le GCFA recommande que les contributions connexionnelles pour le Fonds épiscopal durant le quadriennat 2025-2028 s'élèvent à :

EPISCOPAL FUND - Base Percentage Rate of 2.6% in 2025-2026 and 2.9% in 2027-2028 (2)

	2013-2016	2017-2020 (1)	2025-2028	\$ Change	% Change
Jurisdictional Fixed Charges					
General Council on Finance and Administration	3,000,000	2,979,605	1,900,000	(1,079,605)	-36.2%
Total Fixed Charges	\$ 3,000,000	\$ 2,979,605	\$ 1,900,000	\$ (1,079,605)	-36.2%
Jurisdictional On-Ratio	\$ 89,649,184	\$ 89,039,730	\$ 80,642,341	\$ (8,397,389)	-9.4%
Total Jurisdictional Apportionments	\$ 92,649,184	\$ 92,019,335	\$ 82,542,341	\$ (9,476,994)	-10.3%
Central Conference On-Ratio	\$ 3,664,928	\$ 3,690,081	\$ 4,875,222	\$ 1,185,141	32.1%
Grand Total	\$ 96,314,112	\$ 95,709,416	\$ 87,417,563	\$ (8,291,853)	-8.7%

(1) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

(2) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

EPISCOPAL FUND - Base Percentage Rate of 2.6% in 2025-2026 and 2.9% in 2027-2028 (1)

	2025	2026	2027	2028
Jurisdictional Fixed Charges				
General Council on Finance and Administration	475,000	475,000	475,000	475,000
Total Fixed Charges	\$ 475,000	\$ 475,000	\$ 475,000	\$ 475,000
Total Jurisdictional On-Ratio	\$ 19,876,096	\$ 19,211,925	\$ 20,917,467	\$ 20,636,853
Total Jurisdictional Apportionments	\$ 20,351,096	\$ 19,686,925	\$ 21,392,467	\$ 21,111,853
Central Conference On-Ratio	\$ 1,146,534	\$ 1,254,358	\$ 1,239,116	\$ 1,235,214
Grand Total	\$ 21,497,630	\$ 20,941,283	\$ 22,631,583	\$ 22,347,067

(1) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

EPISCOPAL FUND - Base Percentage Rate of 2.6% All Four Years (2)

	2013-2016	2017-2020 (1)	2025-2028	\$ Change	% Change
Jurisdictional Fixed Charges					
General Council on Finance and Administration	3,000,000	2,979,605	1,900,000	(1,079,605)	-36.2%
Total Fixed Charges	\$ 3,000,000	\$ 2,979,605	\$ 1,900,000	\$ (1,079,605)	-36.2%
Jurisdictional On-Ratio	\$ 89,649,184	\$ 89,039,730	\$ 76,245,342	\$ (12,794,388)	-14.4%
Total Jurisdictional Apportionments	\$ 92,649,184	\$ 92,019,335	\$ 78,145,342	\$ (13,873,993)	-15.1%
Central Conference On-Ratio	\$ 3,664,928	\$ 3,690,081	\$ 4,619,257	\$ 929,176	25.2%
Grand Total	\$ 96,314,112	\$ 95,709,416	\$ 82,764,599	\$ (12,944,817)	-13.5%

(1) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

(2) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

EPISCOPAL FUND - Base Percentage Rate of 2.6% All Four Years (1)

	2025	2026	2027	2028
Jurisdictional Fixed Charges				
General Council on Finance and Administration	475,000	475,000	475,000	475,000
Total Fixed Charges	\$ 475,000	\$ 475,000	\$ 475,000	\$ 475,000
Total Jurisdictional On-Ratio	\$ 19,876,096	\$ 19,211,925	\$ 18,704,451	\$ 18,452,870
Total Jurisdictional Apportionments	\$ 20,351,096	\$ 19,686,925	\$ 19,179,451	\$ 18,927,870
Central Conference On-Ratio	\$ 1,146,534	\$ 1,254,358	\$ 1,110,931	\$ 1,107,433
Grand Total	\$ 21,497,630	\$ 20,941,283	\$ 20,290,382	\$ 20,035,303

(1) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

Rapport N°. 6

GENERAL ADMINISTRATION FUND

Le Fonds d'administration générale (§ 813) finance les activités générales de l'Église qui sont spécifiquement de nature administrative. Au cours du quadriennat 2025-2028, les contributions connexionnelles juridictionnelles pour ces activités du Fonds d'administration générale diminueront de 21,9 % à 23,3 % par rapport au quadriennat précédent 2017-2020. Sans les fonds supplémentaires alloués pour une Conférence Générale qui se tiendrait entre 2024 et 2028, la diminution par rapport à 2017-2020 serait de 46,5 %. Les contributions connexionnelles des conférences centrales augmentent de 6,9 %, car le nombre de membres dans ces régions augmente tandis que l'effet inverse s'observe aux États-Unis. Le rapport n° 8 du Conseil général des finances et de l'administration (« GCFA ») décrit le rôle du membre confessant dans les contributions des conférences centrales. À la demande du Comité permanent en matière des conférences centrales, le budget 2025-2028 répartit les contributions des conférences centrales entre tous les postes du Fonds d'administration générale suivant le même ratio que les contributions des juridictions. En 2017-2020, elles ont été affectées à 100 % au Fonds pour imprévus.

Discussion des postes budgétaires spécifiques

GCFA. Le GCFA relève de la Conférence générale et lui rend compte. Il est responsable de la réception et de la distribution des fonds généraux de l'Église. En outre, le GCFA fournit certains services administratifs aux fonds généraux et à la plupart des agences générales, y compris le traitement et le maintien du grand-livre général, les fonctions de comptabilité fournisseurs, la gestion de la trésorerie et l'administration du régime d'assurance collective. Le budget juridictionnel pour 2025-2028 diminue de 59,0 % par rapport à 2017-2020. Une description plus détaillée des activités et du financement du GCFA figure dans son rapport n° 14.

Conférence Générale. Les contributions connexionnelles pour la Conférence Générale financent les dépenses des délégués, les coûts de fonctionnement (location du centre de convention et de l'équipement, publication, logiciel de suivi des pétitions, culte, main-d'œuvre), les services linguistiques (traduction imprimée des documents préparatoires et interprétation orale sur place), les dépenses des bureaux du secrétaire, de la directrice administrative et du trésorier de la Conférence Générale ainsi que les dépenses de plusieurs commissions et comités qui soutiennent l'événement.

L'évolution de la nature mondiale de l'Église s'explique en partie par l'augmentation rapide du nombre de ses membres au sein des conférences centrales. Le pourcentage de délégués des conférences centrales a considérablement changé depuis le début de ce millénaire. Il s'élevait à 16 % en 2000, puis a augmenté pour atteindre 29 % en 2008, 38 % en 2012, 42 % en 2016 et 44 % en 2024 (pour la Conférence Générale de 2020 reportée). Ce changement en matière de représentation s'est traduit par une augmentation significative de deux des quatre principaux facteurs de coûts :

1. Les services d'interprétation et de traduction pour la Conférence Générale 2020 reportée sont budgétisés à 1 570 000 dollars pour l'interprétation orale et 695 000 dollars pour la traduction écrite, ce qui représente une augmentation de 10 % des coûts totaux pour les services linguistiques par rapport à la Conférence Générale de 2016.
2. En 2016, les frais de déplacement des délégués à l'intérieur des États-Unis s'élevaient en moyenne à environ 765 dollars par délégué, tandis que les frais de voyage des délégués des conférences centrales s'élevaient en moyenne à environ 3 365 dollars par délégué. À mesure que le pourcentage de délégués provenant des conférences centrales augmente, le coût total des frais de déplacement

des délégués augmente également.

Un montant supplémentaire de 7 millions de dollars a été ajouté au budget proposé pour une séance extraordinaire convoquée. Ce niveau de financement suppose que la séance supplémentaire aura une durée d'une semaine.

La Commission Générale pour les Archives et l'Histoire (GCAH). La GCAH promeut et préserve les intérêts historiques de l'Église Méthodiste Unie et de ses prédécesseurs. La Commission accomplit cette mission administrative et programmatique spécifique en rassemblant, en préservant, en détenant les titres de propriété des documents représentant l'histoire de la dénomination et en les diffusant.

Le « ministère de la mémoire » de la GCAH remplit ces fonctions à tous les niveaux de la connexion. En outre, elle est au service des séminaristes et des professeurs de l'ÉMU dans le monde entier, qu'il s'agisse d'études préparatoires de base ou d'études plus académiques axées sur la tradition wesleyenne-méthodiste. Par ailleurs, elle prévoit un soutien accru aux historiens et aux responsables des conférences centrales, dont un grand nombre commencent à constituer leurs propres collections d'archives.

La GCAH gère également un programme de sites historiques et de monuments du patrimoine (§ 1712), supervisant plus de 500 sites historiques de la dénomination et près de 50 monuments du patrimoine à travers la connexion mondiale.

Le Conseil Judiciaire. Le Conseil judiciaire représente la plus haute instance judiciaire dans la connexion de l'Église Méthodiste Unie. Il détermine la légalité et/ou la constitutionnalité des actes effectués par les agences, les conseils, les conférences et les responsables de l'Église. Le § 813.3 stipule que les dépenses du Conseil judiciaire sont financées par le Fonds d'administration générale, dans le cadre d'un budget soumis chaque année au GCFA pour approbation.

Assistance en matière de pensions et de salaires - Conférence missionnaire indienne d'Oklahoma. Ce poste budgétaire représente le financement des programmes d'aide aux salaires et aux pensions. Les contributions connexionnelles pour le quadriennat 2025-2028 sont inférieures de 20,7 % au total.

Réserve pour imprévus. Cette allocation permet de financer des situations imprévues ou urgentes qui relèvent de l'administration générale.

GENERAL ADMINISTRATION FUND - JURISDICTIONS - Base Percentage Rate of 2.6% in 2025-2026 and 2.9% in 2027-2028 (3)

	2013-2016	2017-2020 (1)	2025-2028	\$ Change	% Change
Fixed Charges					
General Commission on Archives & History Historic Shrines, Landmarks & Sites (2)	\$ 4,162,000	\$ 4,133,706	\$ 3,955,739	\$ (177,967)	-4.3%
Total Fixed Charges	\$ 4,162,000	\$ 4,133,706	\$ 3,955,739	\$ (177,967)	-4.3%
On-Ratio					
General Council on Finance and Administration	\$ 16,844,000	\$ 16,729,491	\$ 7,237,327	\$ (9,492,164)	-56.7%
General Conference	11,903,000	11,822,081	14,434,572	2,612,491	22.1%
Standing Committee Central Conference Matters	293,000	291,008	290,629	(379)	-0.1%
Judicial Council	587,000	583,009	348,754	(234,255)	-40.2%
Pension and Salary Aid - Rio Grand Conf.	805,000	-	-	-	-
Pension and Salary Aid - Oklahoma Conf.	1,694,000	1,682,484	1,259,392	(423,092)	-25.1%
Contingency Reserve	861,000	1,654,674	775,011	(879,663)	-53.2%
Total On-Ratio	\$ 32,987,000	\$ 32,762,747	\$ 24,345,685	\$ (8,417,062)	-25.7%
Grand Total	\$ 37,149,000	\$ 36,896,453	\$ 28,301,424	\$ (8,595,029)	-23.3%

(1) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

(2) The allocations for these ministries are to fixed charges rather than on-ratio for 2025-2028. This change in classification is not intended to be a permanent one, but rather to sustain this mission during a period of uncertainty around collections.

(3) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

GENERAL ADMINISTRATION FUND - CENTRAL CONFERENCES - Base Percentage Rate of 2.6% in 2025-2026 and 2.9% in 2027-2028 (3)

	2013-2016	2017-2020 (1)	2025-2028	\$ Change	% Change
Fixed Charges					
General Commission on Archives & History Historic Shrines, Landmarks & Sites (2)	\$ -	\$ -	\$ 233,639	\$ 233,639	
Total Fixed Charges	\$ -	\$ -	\$ 233,639	\$ 233,639	
On-Ratio					
General Council on Finance and Administration	\$ -	\$ -	\$ 427,460	\$ 427,460	
General Conference	-	-	852,552	852,552	
Standing Committee Central Conference Matters	-	-	17,166	17,166	
Judicial Council	-	-	20,599	20,599	
Pension and Salary Aid - Oklahoma Conf.	-	-	74,384	74,384	
Contingency Reserve	-	1,479,590	45,775	(1,433,815)	-96.9%
Total On-Ratio	\$ -	\$ 1,479,590	\$ 1,437,936	\$ (41,654)	-2.8%
Grand Total	\$ -	\$ 1,479,590	\$ 1,671,575	\$ 191,985	13.0%

(1) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

(2) The allocations for these ministries are to fixed charges rather than on-ratio for 2025-2028. This change in classification is not intended to be a permanent one, but rather to sustain this mission during a period of uncertainty around collections.

(3) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%. The base rate in the Jurisdictions also effects the Central Conference Apportionments as explained in Report Number 8.

GENERAL ADMINISTRATION FUND - TOTAL - Base Percentage Rate of 2.6% in 2025-2026 and 2.9% in 2027-2028 (3)

	2013-2016	2017-2020 (1)	2025-2028	\$ Change	% Change
Fixed Charges					
General Commission on Archives & History					
Historic Shrines, Landmarks & Sites (2)	\$ 4,162,000	\$ 4,133,706	\$ 4,189,378	\$ 55,672	1.3%
Total Fixed Charges	\$ 4,162,000	\$ 4,133,706	\$ 4,189,378	\$ 55,672	1.3%
On-Ratio					
General Council on Finance and Administration	\$ 16,844,000	\$ 16,729,491	\$ 7,664,787	\$ (9,064,704)	-54.2%
General Conference	11,903,000	11,822,081	15,287,124	3,465,043	29.3%
Standing Committee Central					
Conference Matters	293,000	291,008	307,795	16,787	5.8%
Judicial Council	587,000	583,009	369,353	(213,656)	-36.6%
Pension and Salary Aid - Rio Grand Conf.	805,000	-	-	-	
Pension and Salary Aid - Oklahoma Conf.	1,694,000	1,682,484	1,333,776	(348,708)	-20.7%
Contingency Reserve	861,000	3,134,264	820,786	(2,313,478)	-73.8%
Total On-Ratio	\$ 32,987,000	\$ 34,242,337	\$ 25,783,621	\$ (8,458,716)	-24.7%
Grand Total	\$ 37,149,000	\$ 38,376,043	\$ 29,972,999	\$ (8,403,044)	-21.9%

(1) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

(2) The allocations for these ministries are to fixed charges rather than on-ratio for 2025-2028. This change in classification is not intended to be a permanent one, but rather to sustain this mission during a period of uncertainty around collections.

(3) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%. The base rate in the Jurisdictions also effects the Central Conference Apportionments as explained in Report Number 8.

GENERAL ADMINISTRATION FUND - JURISDICTIONS - Base Percentage Rate of 2.6% in 2025-2026 and 2.9% in 2027-2028 (2)

	2025	2026	2027	2028
Fixed Charges				
General Commission on Archives & History				
Historic Shrines, Landmarks & Sites (1)	\$ 975,301	\$ 943,471	\$ 1,025,207	\$ 1,011,760
Total Fixed Charges	\$ 975,301	\$ 943,471	\$ 1,025,207	\$ 1,011,760
On-Ratio				
General Council on Finance and Administration	\$ 1,784,388	\$ 1,726,153	\$ 1,875,695	\$ 1,851,091
General Conference	3,558,893	3,442,746	3,741,002	3,691,931
Standing Committee Central				
Conference Matters	71,656	69,317	75,322	74,334
Judicial Council	85,987	83,180	90,387	89,200
Pension and Salary Aid - Oklahoma Conf.	310,507	300,374	326,396	322,115
Contingency Reserve	191,082	184,845	200,859	198,225
Total On-Ratio	\$ 6,002,513	\$ 5,806,615	\$ 6,309,661	\$ 6,226,896
Grand Total	\$ 6,977,814	\$ 6,750,086	\$ 7,334,868	\$ 7,238,656

(1) The allocations for these ministries are to fixed charges rather than on-ratio for 2025-2028. This change in classification is not intended to be a permanent one, but rather to sustain this mission during a period of uncertainty around collections.

(2) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

GENERAL ADMINISTRATION FUND - CENTRAL CONFERENCES - Base Percentage Rate of 2.6% in 2025-2026 and 2.9% in 2027-2028 (3)

	2025	2026	2027	2028
Fixed Charges				
General Commission on Archives & History Historic Shrines, Landmarks & Sites (1)	\$ 54,946	\$ 60,114	\$ 59,383	\$ 59,196
Total Fixed Charges	\$ 54,946	\$ 60,114	\$ 59,383	\$ 59,196
On-Ratio				
General Council on Finance and Administration	\$ 100,528	\$ 109,982	\$ 108,646	\$ 108,304
General Conference	200,501	219,356	216,688	216,007
Standing Committee Central Conference Matters	4,037	4,417	4,363	4,349
Judicial Council	4,844	5,300	5,235	5,220
Pension and Salary Aid - Oklahoma Conf.	17,493	19,138	18,907	18,846
Contingency Reserve	10,765	11,777	11,635	11,598
Total On-Ratio	\$ 338,168	\$ 369,970	\$ 365,474	\$ 364,324
Grand Total	\$ 393,114	\$ 430,084	\$ 424,857	\$ 423,520

(1) The allocations for these ministries are to fixed charges rather than on-ratio for 2025-2028. This change in classification is not intended to be a permanent change, but rather to sustain this mission during a period of uncertainty around collections.

(2) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

GENERAL ADMINISTRATION FUND - TOTAL - Base Percentage Rate of 2.6% in 2025-2026 and 2.9% in 2027-2028 (3)

	2025	2026	2027	2028
Fixed Charges				
General Commission on Archives & History Historic Shrines, Landmarks & Sites (1)	\$ 1,030,247	\$ 1,003,585	\$ 1,084,590	\$ 1,070,956
Total Fixed Charges	\$ 1,030,247	\$ 1,003,585	\$ 1,084,590	\$ 1,070,956
On-Ratio				
General Council on Finance and Administration	\$ 1,884,916	\$ 1,836,135	\$ 1,984,341	\$ 1,959,395
General Conference	3,759,394	3,662,102	3,957,690	3,907,938
Standing Committee Central Conference Matters	-	-	-	-
Judicial Council	75,693	73,734	79,685	78,683
Pension and Salary Aid - Oklahoma Conf.	90,831	88,480	95,622	94,420
Contingency Reserve	328,000	319,512	345,303	340,961
	201,847	196,622	212,494	209,823
Total On-Ratio	\$ 6,340,681	\$ 6,176,585	\$ 6,675,135	\$ 6,591,220
Grand Total	\$ 7,370,928	\$ 7,180,170	\$ 7,759,725	\$ 7,662,176

(1) The allocations for these ministries are to fixed charges rather than on-ratio for 2025-2028. This change in classification is not intended to be a permanent change, but rather to sustain this mission during a period of uncertainty around collections.

(2) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

GENERAL ADMINISTRATION FUND - JURISDICTIONS - Base Percentage Rate of 2.6% All Four Years (3)

	2013-2016	2017-2020 (1)	2025-2028	\$ Change	% Change
Fixed Charges					
General Commission on Archives & History					
Historic Shrines, Landmarks & Sites (2)	\$ 4,162,000	\$ 4,133,706	\$ 3,745,018	\$ (388,688)	-9.4%
Total Fixed Charges	\$ 4,162,000	\$ 4,133,706	\$ 3,745,018	\$ (388,688)	-9.4%
On-Ratio					
General Council on Finance					
and Administration	\$ 16,844,000	\$ 16,729,491	\$ 6,851,797	\$ (9,877,694)	-59.0%
General Conference	11,903,000	11,822,081	13,665,649	1,843,568	15.6%
Standing Committee Central					
Conference Matters	293,000	291,008	275,148	(15,860)	-5.5%
Judicial Council	587,000	583,009	330,176	(252,833)	-43.4%
Pension and Salary Aid - Rio Grand Conf.	805,000	-	-	-	-
Pension and Salary Aid - Oklahoma Conf.	1,694,000	1,682,484	1,192,305	(490,179)	-29.1%
Contingency Reserve	861,000	1,654,674	733,726	(920,948)	-55.7%
Total On-Ratio	\$ 32,987,000	\$ 32,762,747	\$ 23,048,801	\$ (9,713,946)	-29.6%
Grand Total	\$ 37,149,000	\$ 36,896,453	\$ 26,793,819	\$ (10,102,634)	-27.4%

(1) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

(2) The allocations for these ministries are to fixed charges rather than on-ratio for 2025-2028. This change in classification is not intended to be a permanent one, but rather to sustain this mission during a period of uncertainty around collections.

(3) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

GENERAL ADMINISTRATION FUND - CENTRAL CONFERENCES - Base Percentage Rate of 2.6% All Four Years (3)

	2013-2016	2017-2020 (1)	2025-2028	\$ Change	% Change
Fixed Charges					
General Commission on Archives & History					
Historic Shrines, Landmarks & Sites (2)	\$ -	\$ -	\$ 221,372	\$ 221,372	
Total Fixed Charges	\$ -	\$ -	\$ 221,372	\$ 221,372	
On-Ratio					
General Council on Finance					
and Administration	\$ -	\$ -	\$ 405,018	\$ 405,018	
General Conference	-	-	807,792	807,792	
Standing Committee Central					
Conference Matters	-	-	16,264	16,264	
Judicial Council	-	-	19,517	19,517	
Pension and Salary Aid - Oklahoma Conf.	-	-	70,478	70,478	
Contingency Reserve	-	1,479,590	43,371	(1,436,219)	-97.1%
Total On-Ratio	\$ -	\$ 1,479,590	\$ 1,362,440	\$ (117,150)	-7.9%
Grand Total	\$ -	\$ 1,479,590	\$ 1,583,812	\$ 104,222	7.0%

(1) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

(2) The allocations for these ministries are to fixed charges rather than on-ratio for 2025-2028. This change in classification is not intended to be a permanent one, but rather to sustain this mission during a period of uncertainty around collections.

(3) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%. The base rate in the Jurisdictions also effects the Central Conference Apportionments as explained in Report Number 8.

GENERAL ADMINISTRATION FUND - TOTAL - Base Percentage Rate of 2.6% All Four Years (3)

	2013-2016	2017-2020 (1)	2025-2028	\$ Change	% Change
Fixed Charges					
General Commission on Archives & History					
Historic Shrines, Landmarks & Sites (2)	\$ 4,162,000	\$ 4,133,706	\$ 3,966,390	\$ (167,316)	-4.0%
Total Fixed Charges	\$ 4,162,000	\$ 4,133,706	\$ 3,966,390	\$ (167,316)	-4.0%
On-Ratio					
General Council on Finance					
and Administration	\$ 16,844,000	\$ 16,729,491	\$ 7,256,815	\$ (9,472,676)	-56.6%
General Conference	11,903,000	11,822,081	\$ 14,473,441	2,651,360	22.4%
Standing Committee Central					
Conference Matters	293,000	291,008	291,412	404	0.1%
Judicial Council	587,000	583,009	349,693	(233,316)	-40.0%
Pension and Salary Aid - Rio Grand Conf.	805,000	-	-	-	
Pension and Salary Aid - Oklahoma Conf.	1,694,000	1,682,484	1,262,783	(419,701)	-24.9%
Contingency Reserve	861,000	3,134,264	777,097	(2,357,167)	-75.2%
Total On-Ratio	\$ 32,987,000	\$ 34,242,337	\$ 24,411,241	\$ (9,831,096)	-28.7%
Grand Total	\$ 37,149,000	\$ 38,376,043	\$ 28,377,631	\$ (9,998,412)	-26.1%

(1) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

(2) The allocations for these ministries are to fixed charges rather than on-ratio for 2025-2028. This change in classification is not intended to be a permanent one, but rather to sustain this mission during a period of uncertainty around collections.

(3) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%. The base rate in the Jurisdictions also effects the Central Conference Apportionments as explained in Report Number 8.

GENERAL ADMINISTRATION FUND - JURISDICTIONS - Base Percentage Rate of 2.6% All Four Years (2)

	2025	2026	2027	2028
Fixed Charges				
General Commission on Archives & History				
Historic Shrines, Landmarks & Sites (1)	\$ 975,301	\$ 943,471	\$ 919,151	\$ 907,095
Total Fixed Charges	\$ 975,301	\$ 943,471	\$ 919,151	\$ 907,095
On-Ratio				
General Council on Finance				
and Administration	\$ 1,784,388	\$ 1,726,153	\$ 1,681,658	\$ 1,659,598
General Conference	3,558,893	3,442,746	3,354,002	3,310,008
Standing Committee Central				
Conference Matters	71,656	69,317	67,530	66,645
Judicial Council	85,987	83,180	81,036	79,973
Pension and Salary Aid - Oklahoma Conf.	310,507	300,374	292,631	288,793
Contingency Reserve	191,082	184,845	180,081	177,718
Total On-Ratio	\$ 6,002,513	\$ 5,806,615	\$ 5,656,938	\$ 5,582,735
Grand Total	\$ 6,977,814	\$ 6,750,086	\$ 6,576,089	\$ 6,489,830

(1) The allocations for these ministries are to fixed charges rather than on-ratio for 2025-2028. This change in classification is not intended to be a permanent one, but rather to sustain this mission during a period of uncertainty around collections.

(2) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

GENERAL ADMINISTRATION FUND - CENTRAL CONFERENCES - Base Percentage Rate of 2.6% All Four Years (2)

	2025	2026	2027	2028
Fixed Charges				
General Commission on Archives & History				
Historic Shrines, Landmarks & Sites (1)	\$ 54,946	\$ 60,114	\$ 53,240	\$ 53,072
Total Fixed Charges	\$ 54,946	\$ 60,114	\$ 53,240	\$ 53,072
On-Ratio				
General Council on Finance				
and Administration	\$ 100,528	\$ 109,982	\$ 97,407	\$ 97,101
General Conference	200,500	219,356	194,274	193,662
Standing Committee Central				
Conference Matters	4,037	4,417	3,912	3,898
Judicial Council	4,844	5,300	4,694	4,679
Pension and Salary Aid - Oklahoma Conf.	17,493	19,138	16,950	16,897
Contingency Reserve	10,765	11,777	10,431	10,398
Total On-Ratio	\$ 338,167	\$ 369,970	\$ 327,668	\$ 326,635
Grand Total	\$ 393,113	\$ 430,084	\$ 380,908	\$ 379,707

(1) The allocations for these ministries are to fixed charges rather than on-ratio for 2025-2028. This change in classification is not intended to be a permanent change, but rather to sustain this mission during a period of uncertainty around collections.

(2) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

GENERAL ADMINISTRATION FUND - TOTAL - Base Percentage Rate of 2.6% All Four Years (2)

	2025	2026	2027	2028
Fixed Charges				
General Commission on Archives & History				
Historic Shrines, Landmarks & Sites (1)	\$ 1,030,247	\$ 1,003,585	\$ 972,391	\$ 960,167
Total Fixed Charges	\$ 1,030,247	\$ 1,003,585	\$ 972,391	\$ 960,167
On-Ratio				
General Council on Finance				
and Administration	\$ 1,884,916	\$ 1,836,135	\$ 1,779,065	\$ 1,756,699
General Conference	3,759,393	3,662,102	3,548,276	3,503,670
Standing Committee Central	-	-	-	-
Conference Matters	75,693	73,734	71,442	70,543
Judicial Council	90,831	88,480	85,730	84,652
Pension and Salary Aid - Oklahoma Conf.	328,000	319,512	309,581	305,690
Contingency Reserve	201,847	196,622	190,512	188,116
Total On-Ratio	\$ 6,340,680	\$ 6,176,585	\$ 5,984,606	\$ 5,909,370
Grand Total	\$ 7,370,927	\$ 7,180,170	\$ 6,956,997	\$ 6,869,537

(1) The allocations for these ministries are to fixed charges rather than on-ratio for 2025-2028. This change in classification is not intended to be a permanent change, but rather to sustain this mission during a period of uncertainty around collections.

(2) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

Rapport N°. 7

FONDS DE COOPÉRATION INTERDÉNOMINATIONNELLE

En tant que partie intégrante de l'Église universelle, l'Église Méthodiste Unie est convaincue que le Seigneur de cette église appelle les chrétiens du monde entier à tendre vers l'unité ; et, par conséquent, elle recherchera et œuvrera pour l'unité à tous les niveaux de la vie de l'église, notamment par le biais de relations avec d'autres églises méthodistes à travers le monde ... par le biais de conseils d'églises et par le biais de plans d'union et de relations d'alliance avec des églises de traditions méthodistes ou d'autres confessions. (¶ 6)

Le Fonds de coopération interdénominationnelle permet à l'Église Méthodiste Unie de remplir son mandat disciplinaire qui consiste à s'efforcer continuellement de parvenir à l'unité avec les chrétiens du monde entier. Plus précisément, ce fonds offre les ressources financières nécessaires pour établir des partenariats avec des sœurs et des frères chrétiens du monde entier afin de remplir une mission œcuménique commune. Nos relations avec les partenaires œcuméniques nous permettent de rendre témoignage ensemble tout en respectant nos traditions et distinctions uniques, et de nous engager dans des ministères qui promeuvent la justice, la miséricorde et la paix dans le monde de Dieu.

En partenariat avec d'autres communions chrétiennes, le Fonds de coopération interdénominationnelle apporte un soutien opérationnel et de nature diverse aux organisations qui s'inscrivent dans le cadre de la responsabilité œcuménique du Conseil des évêques. Il permet également à l'Église Méthodiste Unie d'être représentée lors d'événements œcuméniques et interreligieux et fournit des ressources pour nos dialogues officiels et nos projets œcuméniques spéciaux. Le Conseil général des finances et de l'administration (« GCFA ») recommande à la Conférence Générale les sommes budgétisées annuellement pour ce fonds à partir des recommandations élaborées en collaboration avec le Conseil des évêques (¶ 814.2).

Le GCFA, en collaboration avec la Table Connexionnelle (« CT »), propose de réduire considérablement le financement du Fonds de coopération interdénominationnelle par rapport aux montants antérieurs. Cette réduction vise à réduire le solde du fonds qui a augmenté au cours de ces dernières années, dans l'espoir que la prochaine Conférence Générale choisisse d'augmenter le financement à mesure que les soldes des fonds diminuent au cours du quadriennat 2025-2028. À la fin de l'année 2023, le solde total des fonds s'élevait à 5 983 145 dollars. Ces fonds sont affectés à des fins spécifiques, comme indiqué dans le graphique ci-dessous.

INTERDENOMINATIONAL COOPERATION FUND BALANCES AT 12/31/2023

Organization / Activity	2023 Ending Fund Balance
National Councils of Churches / Regional Ecumenical Organizations	\$ 3,913,642
World Council of Churches / International Ecumenical Organizations	10,327
Pan Methodist Commission	210,762
Ecumenical / Multilateral Conversations	347,348
Ecumenical Representative Travel	1,045,635
Interreligious Relations	361,270
Churches Uniting In Christ	33,876
Contingency Reserve	60,285
Total Fund Balances	\$ 5,983,145

En raison de l'augmentation des soldes pour les affectations à des fins spécifiques indiquées ci-dessus et de la diminution considérable du financement pour 2025-2028, le total de tous les soldes du Fonds de coopération interdénominationnelle à la fin de 2024 sera transféré à un seul poste intitulé « Activités et relations œcuméniques et interreligieuses ». Chaque année, le Conseil des évêques présentera un plan de dépenses annuel pour le Fonds de coopération interdénominationnelle au GCFA pour approbation. Ce plan de dépenses indiquera les domaines spécifiques de financement, y compris certains qui sont actuellement inclus dans les restrictions énumérées ci-dessus. Cette procédure permettra d'apporter une plus grande flexibilité au soutien des organisations et des projets en fonction de l'évolution des besoins.

Explication des éléments historiquement financés par le Fonds de coopération interdénominationnelle

Tous ces engagements aident l'Église Méthodiste Unie à réaliser sa vocation à se consacrer à la « ...cause de l'unité des chrétiens aux niveaux local, national et mondial » (§ 105).

Conseil Général des Finances et de l'Administration. Le GCFA, qui relève de la Conférence Générale et lui rend compte, est également responsable de la réception et de la distribution des fonds généraux de l'Église. Une partie des dépenses du Conseil est imputée directement au Fonds de coopération interdénominationnelle, comme le prévoient le § 805.6a et le Rapport n° 14.

Conseils nationaux des Églises / Organisations œcuméniques régionales. Le Fonds soutient le travail de conseils ou d'organisations dont les membres sont limités à un pays ou à une région géographique spécifique. Parmi les organisations spécifiques qui bénéficient actuellement d'un soutien, figure le Conseil national des Églises du Christ aux États-Unis. Ce conseil compte trente-huit dénominations et communions membres aux États-Unis, et représente plus de 40 millions de chrétiens et environ 100 000 congrégations locales.

Conseil œcuménique des Églises / Organisations œcuméniques internationales. Le fonds soutient également le travail des conseils ou des organisations dont les membres ne sont pas limités à un pays ou à une région géographique spécifique. Le Fonds de coopération interdénominationnelle soutient le Conseil œcuménique des Églises, fondé en 1948. Le Conseil compte 350 communions membres à travers le monde, et représente plus de 500 millions de chrétiens. Ces fonds soutiennent la participation de l'Église Méthodiste Unie au travail et à la vie du Conseil œcuménique des Églises, en mettant l'accent sur

la justice et la paix. Ce fonds soutient également le travail du nouveau Forum chrétien mondial, qui réunit périodiquement une grande variété de chrétiens du monde entier pour une conversation et un discernement sur un sujet d'intérêt pour tous.

Communions chrétiennes mondiales / Unité méthodiste. Cette catégorie comprend les fonds destinés à soutenir le travail des organisations œcuméniques dont les membres sont issus des traditions religieuses initiées par John Wesley. Le Conseil méthodiste mondial est l'un de ces partenaires conciliaires, qui œuvrent en faveur de l'unité au sein de la famille méthodiste. Créé en 1881, le Conseil méthodiste mondial est une association mondiale qui réunit 80 églises méthodistes, wesleyennes et autres églises unies et unifiées affiliées, représentant plus de 80 millions de personnes dans 138 pays. Le Fonds de coopération interdénonominationnelle soutient la participation de l'Église Méthodiste Unie au travail et à la vie du Conseil. Il soutient également le Bureau œcuménique méthodiste à Rome ainsi que d'autres projets du Conseil méthodiste mondial.

Commission pan-méthodiste. Cette allocation de fonds permettra de poursuivre le travail conjoint des représentants de l'Église Méthodiste Unie, de l'Église Épiscopale Méthodiste Africaine, de l'Église Épiscopale Méthodiste Africaine de Sion, de l'Union de l'Église Protestante Méthodiste Africaine, de l'Église Épiscopale Méthodiste Chrétienne et de l'Union de l'Église Épiscopale Méthodiste Américaine sur des questions d'intérêt mutuel. La Commission s'emploie actuellement à concrétiser la vision de la pleine communion entre ses églises membres, notamment par l'approbation d'aumôneries communes, la campagne pour les enfants dans la pauvreté et des engagements pan-méthodistes pour les jeunes adultes.

Conversations œcuméniques / multilatérales. Assure le financement des réunions en cours et proposées avec les représentants d'autres dénominations en vue d'un dialogue, y compris, mais sans s'y limiter, avec l'Église Épiscopale, l'Église Évangélique Luthérienne d'Amérique, l'Église Morave (Provinces du Nord et du Sud) et la Conférence des Évêques Catholiques des États-Unis. Le fonds finance des expressions multilatérales de l'œcuménisme, telles que les associations « Églises chrétiennes ensemble » et la « Connexion de la sainteté wesleyenne ».

Déplacement du représentant œcuménique. Pour garantir la participation des méthodistes aux délibérations et réunions mondiales des organismes œcuméniques financés, les frais de déplacement des représentants méthodistes nommés par le Conseil des évêques sont pris en charge par le Fonds de coopération interdénonominationnelle (§ 814.4). Les coûts et les dépenses sont couverts conformément aux lignes directrices adoptées par le GCFA. Les réunions couvertes comprennent celles du conseil d'administration, des tables de convocation et d'autres unités du Conseil national des Églises du Christ aux États-Unis ; les comités central et exécutif du Conseil œcuménique des Églises, y compris d'autres unités structurelles et l'assemblée périodique ; les membres du comité exécutif et les délégués extraordinaires du Conseil méthodiste mondial ; les réunions des Églises unies dans le Christ, des Églises chrétiennes ensemble et de la Commission pan-méthodiste ; ainsi que la participation méthodiste aux relations de concordats et aux autres activités œcuméniques d'organismes reconnus.

Relations interreligieuses. Ce financement fournit des ressources permettant aux méthodistes unis de s'engager plus directement avec leurs prochains appartenant à d'autres communautés religieuses. Les fonds sont utilisés pour fournir des informations, de la documentation et un soutien aux dialogues aux niveaux local et régional, et pour soutenir les programmes œcuméniques impliquant des partenaires interconfessionnels, tels que les organisations Religions pour la paix USA, Épaule à épaule, et le Parlement des religions du monde.

INTERDENOMINATIONAL COOPERATION FUND - Base Percentage Rate of 2.6% in 2025-2026 and 2.9% in 2027-2028 (2)

	2013-2016	2017-2020 (1)	2025-2028	\$ Change	% Change
Fixed Charges					
General Council on Finance and Administration	206,000	204,600	31,969	(172,631)	-84.4%
Total Fixed Charges	\$ 206,000	\$ 204,600	\$ 31,969	\$ (172,631)	-84.4%
On-Ratio					
National Councils of Churches/ Regional Ecumenical Organizations	\$ 2,500,000	\$ 2,483,005	\$ -	\$ (2,483,005)	-100.0%
World Council of Churches/ International Ecumenical Organizations	2,192,000	2,177,098	-	(2,177,098)	-100.0%
Christian World Communions/ Methodist Unity:					
World Methodist Council	1,940,000	1,926,812	-	(1,926,812)	-100.0%
Pan Methodist Commission	100,000	99,320	-	(99,320)	-100.0%
Ecumenical/Multilateral Conversations	316,000	313,852	-	(313,852)	-100.0%
Ecumenical Representative Travel	760,000	754,833	-	(754,833)	-100.0%
Interreligious Relations	150,000	148,980	-	(148,980)	-100.0%
Ecumenical & Interreligious Relations & Activity	-	-	2,365,022	2,365,022	
Contingency Reserve	100,000	99,320	-	(99,320)	-100.0%
Total On-Ratio	\$ 7,958,000	\$ 7,903,900	\$ 2,365,022	\$ (5,538,878)	-70.1%
Grand Total	\$ 8,164,000	\$ 8,108,500	\$ 2,396,991	\$ (5,711,509)	-70.4%

(1) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

(2) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

INTERDENOMINATIONAL COOPERATION FUND - Base Percentage Rate of 2.6% in 2025-2026 and 2.9% in 2027-2028 (1)

	2025	2026	2027	2028
Fixed Charges				
General Council on Finance and Administration	7,882	7,625	8,285	8,177
Total Fixed Charges	\$ 7,882	\$ 7,625	\$ 8,285	\$ 8,177
On-Ratio				
Ecumenical & Interreligious Activity & Relations	583,104	564,074	612,942	604,902
Total On-Ratio	\$ 583,104	\$ 564,074	\$ 612,942	\$ 604,902
Grand Total	\$ 590,986	\$ 571,699	\$ 621,227	\$ 613,079

(1) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

INTERDENOMINATIONAL COOPERATION FUND - Base Percentage Rate of 2.6% All Four Years (2)

	2013-2016	2017-2020 (1)	2025-2028	\$ Change	% Change
Fixed Charges					
General Council on Finance and Administration	206,000	204,600	30,266	(174,334)	-85.2%
Total Fixed Charges	\$ 206,000	\$ 204,600	\$ 30,266	\$ (174,334)	-85.2%
On-Ratio					
National Councils of Churches/ Regional Ecumenical Organizations	\$ 2,500,000	\$ 2,483,005	\$ -	\$ (2,483,005)	-100.0%
World Council of Churches/ International Ecumenical Organizations	2,192,000	2,177,098	-	(2,177,098)	-100.0%
Christian World Communions/ Methodist Unity:					
World Methodist Council	1,940,000	1,926,812	-	(1,926,812)	-100.0%
Pan Methodist Commission	100,000	99,320	-	(99,320)	-100.0%
Ecumenical/Multilateral Conversations	316,000	313,852	-	(313,852)	-100.0%
Ecumenical Representative Travel	760,000	754,833	-	(754,833)	-100.0%
Interreligious Relations	150,000	148,980	-	(148,980)	-100.0%
Ecumenical & Interreligious Relations & Activity	-	-	2,239,038	2,239,038	
Contingency Reserve	100,000	99,320	-	(99,320)	-100.0%
Total On-Ratio	\$ 7,958,000	\$ 7,903,900	\$ 2,239,038	\$ (5,664,862)	-71.7%
Grand Total	\$ 8,164,000	\$ 8,108,500	\$ 2,269,304	\$ (5,839,196)	-72.0%

(1) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

(2) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

INTERDENOMINATIONAL COOPERATION FUND - Base Percentage Rate of 2.6% All Four Years (1)

	2025	2026	2027	2028
Fixed Charges				
General Council on Finance and Administration	7,882	7,625	7,428	7,331
Total Fixed Charges	\$ 7,882	\$ 7,625	\$ 7,428	\$ 7,331
On-Ratio				
Ecumenical & Interreligious Activity & Relations	583,104	564,074	549,534	542,326
Total On-Ratio	\$ 583,104	\$ 564,074	\$ 549,534	\$ 542,326
Grand Total	\$ 590,986	\$ 571,699	\$ 556,962	\$ 549,657

(1) Report Number 8 has a contingent Base Percentage Rate for 2027 and 2028. It will be 2.6% if the total apportionment collection rate is below 90% for the period of 2025 through 2026. If the collection rate in this time period is 90% or greater, then the Base Percentage Rate for 2027 and 2028 will be 2.9%.

Rapport N°. 8

FORMULE POUR LES CONTRIBUTIONS CONNEXIONNELLES

Le Livre de discipline stipule que le Conseil général des finances et de l'administration (« GCFA ») recommande les formules par lesquelles toutes les contributions demandées aux conférences annuelles seront déterminées, sous réserve de l'approbation de la Conférence Générale (§ 806.1c).

Recommandations:

1. Le GCFA recommande l'adoption de la formule suivante pour les contributions des conférences juridictionnelles, qui s'appliquera aux fonds du Service mondial, de l'éducation pastorale, des écoles et universités réservées aux Noirs, de l'Université d'Afrique, ainsi qu'au Fonds épiscopal, au Fonds de coopération interdénominationnelle et au Fonds d'administration générale :

$$A = E * P$$

Dans ce contexte :

A représente la **contribution à l'Église générale** d'une conférence annuelle

E représente les « **dépenses nettes** » de la conférence annuelle

P représente le « **pourcentage de base** »

a. Les « Dépenses nettes » (E) correspondent au total des dépenses d'une Église locale dans la conférence annuelle, moins (1) les dépenses courantes en capital, (2) les dépenses pour le service de la dette en capital, (3) les paiements effectués au titre des contributions connexionnelles à l'Église générale, et (4) tous les autres dons de bienfaisance. Les dépenses nettes seront calculées à partir de l'année la plus récente pour laquelle des données complètes sont disponibles. Toutes les composantes sont actuellement indiquées dans les rapports statistiques des églises locales. Les dépenses nettes réelles et estimées pour le quadriennat 2025-2028 sont les suivantes :

<u>Year of Data</u>	<u>Year of Apportionment</u>	<u>Net Expenditures</u>	
2022	2025	\$ 3,479,216,522	Actual
2023	2026	\$ 3,365,669,883	(Estimated)
2024	2027	\$ 3,278,912,578	(Estimated)
2025	2028	\$ 3,235,902,795	(Estimated)

Malgré le décalage de trois ans entre l'année des données et l'année des contributions, toutes les églises qui quittent ou ont quitté l'Église Méthodiste Unie deux ans avant l'année des contributions seront exclues du calcul. Ce changement par rapport à la pratique antérieure est dû aux modalités de désaffiliation qui exigent qu'une église paie 100 % des contributions pour les 12 mois suivant la désaffiliation.

b. Le « Pourcentage de base » (P) consiste en un simple pourcentage fixé par la Conférence Générale sur recommandation du GCFA. Lorsque ce pourcentage est appliqué aux « dépenses nettes » de toutes les conférences, il donne le total à répartir pour tous les fonds généraux de l'Église. Le GCFA recommande le « pourcentage de base » suivant pour chaque année du quadriennat :

<u>Year</u>	<u>Projected</u> <u>Apportionments</u>	<u>Base Percentage</u>
2025	\$ 90,459,630	2.6000000000%
2026	\$ 87,507,417	2.6000000000%
2027	\$ 95,088,465	2.9000000000%
2028	\$ 93,841,181	2.9000000000%
Total	\$ 366,896,693	

Si le taux de collecte des contributions de l'église dans son ensemble est inférieur à 90% les deux premières années du quadriennat (2025 et 2026), le taux de base pour chaque année du quadriennat serait le suivant :

<u>Year</u>	<u>Projected</u> <u>Apportionments</u>	<u>Base Percentage</u>
2025	\$ 90,459,630	2.6000000000%
2026	\$ 87,507,417	2.6000000000%
2027	\$ 85,251,727	2.6000000000%
2028	\$ 84,133,473	2.6000000000%
Total	\$ 347,352,247	

2. Le GCFA recommande l'adoption de la formule suivante pour les contributions des conférences centrales, qui ne s'appliquera qu'aux Fonds épiscopal et aux Fonds d'administration générale, car ces deux fonds soutiennent directement les conférences centrales :

$$A = (J * M) * i$$

Dans ce contexte :

A représente la **contribution à l'Église générale** d'une conférence annuelle au sein d'une conférence centrale.

J représente la **contribution des juridictions par membre confessant** pour chacun des Fonds épiscopal et d'administration générale.

M représente le nombre de **membres confessants dans la conférence annuelle au sein de la conférence centrale**

i représente le « **facteur d'ajustement économique** » de la conférence centrale

a. « La contribution des juridictions par membre confessant » (J) sera calculée chaque année sur la base des contributions réelles pour cette année divisées par le nombre de membres confessants des trois années précédentes. Par exemple, les contributions de 2025 par membre confessant seraient basées sur les contributions réelles de 2025 et le nombre de membres confessants à la fin de l'année 2022. L'estimation actuelle de ce facteur pour 2025-2028 est présentée ci-dessous :

With Base Percentage of 2.6% in 2025 and 2026 and 2.9% in 2027 and 2028

<u>Episcopal Fund</u>	<u>General Administration Fund</u>	<u>Total</u>
\$ 4.22	\$1.45	\$ 5.67

With Base Percentage of 2.6% in all Four Years 2025-2028

<u>Episcopal Fund</u>	<u>General Administration Fund</u>	<u>Total</u>
\$ 4.00	\$ 1.37	\$ 5.37

b. « Membres confessants » (M) correspond au nombre de membres confessants de chaque conférence annuelle au sein des conférences centrales, tels qu'ils figurent dans le dernier rapport annuel de la conférence envoyé au GCFA. Le nombre de membres a été choisi comme base de la formule de répartition parce que la disponibilité et la fiabilité des données étaient meilleures que les options basées sur les revenus ou les dépenses.

c. Le « Facteur d'ajustement économique » (i) est propre à chaque conférence annuelle au sein des conférences centrales. La valeur exacte de l' « ajustement économique » pour une conférence sera modifiée au cours du quadriennat, au fur et à mesure que de nouveaux rapports économiques et de nouvelles statistiques seront publiés. Le facteur à utiliser pour l'ajustement économique des conférences annuelles est le PIB (« Produit Intérieur Brut ») par habitant de chaque pays ou de chaque conférence annuelle par rapport aux États-Unis, exprimé en pourcentage. La source utilisée pour ces données sera une source crédible choisie par le GCFA, et les données les plus récentes disponibles au moment du calcul des contributions seront utilisées. Pour calculer le PIB moyen des conférences annuelles dans plusieurs pays, les données sur le PIB du pays seront pondérées par le nombre de membres confessants tel que déclaré dans chaque pays.

En fonction de la formule recommandée et des hypothèses susmentionnées, les prévisions des contributions des conférences centrales pour le quadriennat 2025-2028 sont les suivantes :

With Base Percentage of 2.6% in all Four Years 2025-2028

<u>Year</u>	<u>Episcopal Fund</u>	<u>General Administration Fund</u>	<u>Total Apportionments</u>
2025	\$1,146,534	\$393,114	\$1,539,649
2026	\$1,254,358	\$430,084	\$1,684,442
2027	\$1,110,931	\$380,907	\$1,491,838
2028	\$1,107,433	\$379,707	\$1,487,141
Total	\$4,619,257	\$1,583,812	\$6,203,069

With Base Percentage of 2.6% in 2025 and 2026 and 2.9% in 2027 and 2028

<u>Year</u>	<u>Episcopal Fund</u>	<u>General</u>	<u>Total</u>
		<u>Administration</u> <u>Fund</u>	<u>Apportionments</u>
2025	\$1,146,534	\$393,114	\$1,539,649
2026	\$1,254,358	\$430,084	\$1,684,442
2027	\$1,239,116	\$424,857	\$1,663,973
2028	\$1,235,214	\$423,520	\$1,658,733
Total	\$4,875,222	\$1,671,575	\$6,546,797

. En utilisant la formule pour les juridictions, le GCFA calculera d'abord le montant total à attribuer à chaque conférence annuelle pour les fonds généraux attribués applicables. Pour chaque fonds, la contribution sera ensuite calculée en proportion directe du montant approuvé pour le fonds en question. Chaque conférence annuelle continuera donc à recevoir du GCFA un relevé annuel indiquant ses contributions pour chaque fonds général applicable. Chaque conférence annuelle continuera d'avoir le pouvoir de répartir ces sommes entre ses charges ou ses églises selon la formule ou la méthode qu'elle détermine (§ 613.3).

4. Si une conférence annuelle décide de combiner les contributions à l'Église générale les unes avec les autres ou avec les fonds de contributions connexionnelles de la conférence pour les répartir entre les églises locales, les recettes de ces fonds combinés seront allouées en proportion directe des montants budgétisés pour chaque fonds ou cause inclus dans le budget du fonds combiné. Les montants ainsi alloués aux fonds de l'Église générale seront versés au GCFA mensuellement. (§ 619.1a(2)(c))

5. Si plus de 100% de la somme votée par la Conférence Générale pour les contributions des juridictions à un fonds général est reçue au cours d'une année donnée, les fonds excédentaires seront conservés en fiducie par le GCFA dans un fonds de stabilisation des contributions. Toutes les sommes placées dans ce fonds seront considérées comme des soldes de fonds affectés par la Conférence Générale au fonds ou au poste dans lequel l'excédent a été enregistré. Ils seront détenus par le GCFA jusqu'à ce qu'une insuffisance dans ces encaissements se produise au cours du même quadriennat, date à laquelle ils pourront être distribués pour compenser ces insuffisances. Si des fonds n'ont pas été distribués à la fin du quadriennat, en raison d'un excédent de contributions par rapport aux montants nécessaires pour compenser les déficits, le GCFA recommandera à la Conférence Générale suivante la manière dont les soldes restants devraient être distribués, à condition que ces recommandations soient conformes aux objectifs pour lesquels les fonds ont été collectés. (§ 808.3)

6. Par l'adoption de ce rapport, la Conférence Générale autorise le GCFA à effectuer des modifications dans le langage et les définitions de ce rapport, conformément à d'autres actions de la Conférence Générale ou à l'évolution des circonstances, tout en préservant dans la mesure du possible la substance et le contenu du rapport.

7. De multiples propositions de « régionalisation » ont été soumises à la Conférence Générale. Dans la mesure où une telle proposition, si elle est adoptée par la Conférence Générale et ratifiée ensuite par les membres des conférences annuelles, remplace et/ou supprime le terme « conférence centrale », la formule pour les contributions des conférences centrales énoncée dans le présent rapport continuera à s'appliquer aux conférences annuelles situées dans les anciennes conférences centrales de la même manière qu'elle le faisait avant ce changement.

Rapport N° 9

OFFRANDES SPÉCIALES DU DIMANCHE DE L'ÉGLISE GÉNÉRALE

La *Discipline* désigne six dimanches au cours desquels des offrandes spéciales sont reçues pour des objectifs spécifiques de l'Église générale:

- **Journée des relations humaines** (§§ 263.1, 824.1)
- **Dimanche d'UMCOR** (§§ 263.2, 824.2)
- **Journée pour les étudiants méthodistes unis** (§§ 263.4, 824.3)
- **Dimanche de la communion mondiale** (§§ 263.3, 824.4)
- **Dimanche de la paix dans la Justice** (§§ 263.5, 824.5)
- **Dimanche des ministères des Amérindiens** (§§ 263.6, 824.6)

Le Conseil général des finances et de l'administration (« GCFA »), en consultation avec la Table Connexionnelle (« CT ») et le Conseil des évêques, présente des recommandations à la Conférence Générale concernant les offrandes spéciales à recevoir dans le cadre de ces dimanches désignés.

Special Sundays

Special Sunday Offering	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Human Relations Day	544,329	493,667	471,659	422,731	265,324	282,038	300,905
One Great Hour of Sharing	2,348,825	2,795,841	2,709,028	1,150,756	1,921,619	1,908,376	1,731,346
United Methodist Student Day	431,753	398,970	370,123	236,828	272,159	223,615	214,733
World Communion Sunday	777,600	711,318	663,666	400,254	473,970	457,406	443,480
Peace With Justice Sunday	221,736	255,449	216,718	144,244	164,232	151,290	144,067
Native American Ministries Sunday	301,847	329,908	270,892	136,870	226,578	213,037	243,947
Total Receipts	\$4,626,091	\$4,985,152	\$4,702,086	\$2,491,683	\$3,323,882	\$3,235,762	\$3,078,478

Lignes directrices. Les lignes directrices suivantes s'appliquent à chacune des six offrandes spéciales du dimanche de l'Église générale :

1. La promotion de toutes les offrandes spéciales du dimanche autorisées sera assurée par la Commission générale des Communications (« UMCom »), en consultation avec les agences responsables de la supervision de ces projets. Les frais de promotion de chaque offrande spéciale sont imputés aux recettes pour un montant déterminé de la manière décrite dans le rapport n° 11 du GCFA.

2. Les recettes de toutes les offrandes spéciales du dimanche autorisées seront promptement remises en totalité par le trésorier de l'église locale au trésorier de la conférence annuelle, qui, dans les trente jours suivant la réception, remettra les fonds en totalité au GCFA, sauf dans les cas où cela est indiqué différemment ci-dessous. Les églises locales déclareront le montant des offrandes de la manière indiquée dans le rapport de l'église locale à la conférence annuelle. Pour les offrandes spéciales du Dimanche des ministères des Amérindiens et du Dimanche de Paix dans la Justice, le trésorier de la conférence annuelle divisera les recettes comme spécifié dans les paragraphes disciplinaires pertinents.

3. Le graphique suivant indique les montants des offrandes respectives qui doivent être remises et les montants qui doivent être conservés à l'usage de la conférence annuelle :

Offrande spéciale du dimanche	Para- graphe(s) autorisant(s)	% à remettre au GCFA	% à conserver dans la Conférence annuelle
Journée des relations humaines	824.1, 263.1	100 %	0 %
Une grande heure de partage	824.2, 263.2	100 %	0 %
Journée des étudiants méthodistes unis	824.3, 263.4	100 %	0 %
Dimanche de la communion mon- diale	824.4, 263.3	100 %	0 %
Dimanche de la paix dans la justice	824.5, 263.5	50 %	50 %
Dimanche des ministères Amérin- diens	824.6, 263.6	50 %	50 %*

* Si un ministère amérindien n'existe pas au sein de la conférence annuelle, le trésorier de la conférence annuelle doit également verser ces 50 % au GCFA.

Dimanches avec des offrandes spéciales autorisées pour utilisation au sein de la Conférence annuelle. La *Discipline* autorise les offrandes spéciales pour cinq dimanches spécifiques pour lesquels les recettes des offrandes doivent être conservées pour être utilisées au sein de la conférence annuelle :

- **Dimanche de l'éducation chrétienne** (§ 265.1)
- **Dimanche de la croix dorée** (§ 265.2)
- **Dimanche de la vie en milieu rural** (§ 265.3)
- **Dimanche de la sensibilisation aux personnes handicapées** (§ 265.4)
- **Dimanche de la sensibilisation aux Volontaires en mission** (§ 265.5)

Ces offrandes spéciales du dimanche sont régies par les dispositions du § 265.

Rapport N°. 10

COMITÉ D'AUDIT ET D'EXAMEN

La fonction principale du Comité d'audit et d'examen (« Comité ») du Conseil général finances et administration (« GCFA ») consiste à évaluer l'intendance fiscale des agences et missions qui sont financées en partie ou en totalité par l'Église Méthodiste Unie. Cette fonction est une partie du devoir fiduciaire de l'Église générale pour une utilisation efficace et transparente des fonds qui lui sont confiés par les donateurs et par les bénédictions de notre Dieu.

Le Comité a deux méthodes principales pour accomplir sa fonction : La première consiste à évaluer les qualifications, l'indépendance, l'expérience et l'expertise des cabinets d'audit indépendants et engager le meilleur pour examiner les registres, les états financiers et les procédures de chaque agence de l'église. La tâche du Comité consiste à évaluer les conclusions et les rapports du commissaire aux comptes pour déterminer s'il existe des possibilités d'amélioration de la transparence fiscale ou de la responsabilité financière de chaque agence. Ce cabinet d'audit transmet toutes les conclusions découlant de son examen de chaque agence directement au Comité chaque année.

La seconde consiste à employer un personnel d'audit interne pour examiner les domaines de préoccupation particuliers dans toute agence ou les opérations de la mission, en partenariat avec le commissaire aux comptes externe. Tandis que le commissaire aux comptes externe peut évaluer les processus et procédures fiscaux d'une agence sur une échelle globale une fois par an, le commissaire aux comptes interne identifie les domaines spécifiques au sein d'une agence pour un examen ciblé supplémentaire tout au long de l'année et signale des possibilités d'amélioration des domaines examinés à l'agence et au Comité.

La prise de conscience des obligations fiduciaires à l'égard de l'église générale et de ses donateurs doit être continuellement renforcée par le Comité d'audit et d'examen, au même titre que l'importance de la perception et de la réalité de la transparence financière et opérationnelle. L'identification des possibilités d'amélioration des méthodes pour l'atteinte de ces objectifs, suivie d'une action prompte et efficace, est essentielle dans cet effort.

Fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne est exercée par le cabinet comptable Lattimore, Black, Morgan & Cain, PC (« LBMC »). Ce cabinet a été recommandé par le Comité et approuvé par le GCFA. LBMC assure la fonction d'audit interne depuis 2012. Le bureau d'audit interne est responsable devant le Comité. Ce rapport hiérarchique s'assure que le bureau d'audit interne peut demeurer objectif et indépendant tout en menant des audits.

Le bureau d'audit interne est responsable de l'audit des agences générales et autres entités affiliées qui perçoivent les fonds généraux de l'église. En tant que pierre angulaire de la gouvernance forte, l'audit interne comble le vide entre la direction et le conseil d'administration, évalue le climat éthique et l'efficacité des opérations et tient lieu de filet de sécurité d'une organisation pour l'observation des règles, des dispositions réglementaires et de meilleures pratiques commerciales globales. Le personnel de l'agence générale impliqué dans les travaux d'audit tout au long du quadriennat a exprimé son appréciation

pour le travail accompli par le LBMC, pour le degré élevé de professionnalisme dans le travail effectué et pour ses commentaires utiles et pertinents en vue d'une amélioration des opérations fiscales au sein des agences. En 2018, le Comité a approuvé, un nouveau contrat de quatre ans pour continuer avec le LBMC en tant que bureau d'audit interne jusqu'en 2022.

Cabinet d'audit externe

Le cabinet agréé d'experts-comptables Cherry Bekaert a assuré les services d'audit externe auprès des agences générales depuis 2014. Les trésoriers et les directeurs financiers des agences générales ont exprimé leur gratitude pour la qualité du travail, le caractère opportun des audits et le professionnalisme du personnel de Cherry Bekaert. En 2018, le Comité a approuvé un nouveau contrat de deux ans avec Cherry Bekaert en tant que bureau d'audit jusqu'à l'exercice financier 2019..

Observations de l'audit et de l'évaluation

Le niveau global des contrôles financiers dans les agences générales continue de s'améliorer. Le Comité souhaiterait souligner trois domaines qui continuent de nécessiter une attention particulière de la part du Comité et du personnel de l'agence lors des audits internes et externes.

Documentation opérationnelle incomplète. Le travail d'audit externe pour certaines agences a souligné l'insuffisance de la documentation sur la classification des actifs financiers, notamment les fonds de dotation, les fonds limités en permanence et les fonds alloués par le conseil d'administration. La documentation de la classification des actifs et les rapprochements de fonds renforcent les contrôles internes et éclairent les décisions du conseil et de la direction d'un surplus d'informations. Des recommandations ont été faites pour permettre de s'assurer de la disponibilité d'une documentation suffisante à l'avenir.

Réseau et applications Internet non sécurisés. Un réseau et des applications Internet non sécurisés continuent de représenter un risque important pour les agences générales. Dans la mesure où ces applications sont de plus en plus utilisées pour conduire d'importantes activités commerciales, le risque lié à des applications non sécurisées augmente. Le travail d'audit interne aussi bien que le travail d'audit externe a été effectué pour identifier les principaux domaines de vulnérabilité et des mesures correctives ont été prescrites. Ce travail continue au fur et à mesure que les nouvelles technologies apparaissent et les recommandations utiles sont faites pour accroître la sécurité dans ce domaine.

Audits de la région épiscopa

La coordination de la réception des audits externes des bureaux épiscopaux est effectuée par le Comité du GCFA sur l'Agence générale et les questions épiscopales (« GAEM »). Le bureau d'audit interne du Comité travaille avec la GAEM en effectuant les contrôles des audits. Toutes les conclusions/remarques notées sont transmises à la GAEM et aux Comités d'audit et d'examen.

Tous les bureaux épiscopaux sont soumis à l'obligation d'auditer leurs états financiers. L'option des audits distincts ou l'inclusion d'un programme complémentaire dans l'audit de la Conférence annuelle concernée est acceptable. Le Comité a le plaisir d'annoncer que tous les audits de bureaux épiscopaux ont été reçus et contrôlés pour l'année budgétaire 2018. Il s'agit des rapports issus de quarante-six bureaux épiscopaux de conférences juridictionnelles et de dix-neuf bureaux épiscopaux de conférences centrales. Certaines insuffisances ont été notées aussi bien dans les contrôles internes de bureaux que dans la cohérence des informations fournies dans les rapports d'audit. Des remarques ont été faites au personnel du bureau épiscopal où ces insuffisances ont été notées en vue d'aider à un établissement de rapport

complet et précis pour l'année budgétaire 2019.

Outre les audits des états financiers externes, le Comité a demandé au bureau d'audit interne de procéder à des examens des processus et des contrôles internes d'un nombre de bureaux épiscopaux de conférences centrales et juridictionnelles au titre des exercices financiers 2016-2018. Le but de ces examens est de s'assurer que des processus adéquats et contrôles internes sont prévus au sein des bureaux épiscopaux (ou des conférences annuelles concernées) en vue de donner des garanties raisonnables que les allocations du fonds épiscopal sont dépensées uniquement aux fins prévues et ne sont pas détournées, ni mal employées. De plus, les examens sont l'occasion, pour le bureau d'audit interne, d'offrir une formation à son personnel sur les pratiques saines de contrôle interne. Ces examens basés sur les commentaires du personnel du bureau épiscopal (ou de la conférence annuelle) ou des évêques concerné sont les bienvenus au bureau de l'audit interne. De plus, l'un des impacts résiduels positifs est que bon nombre des recommandations peuvent également mises en œuvre par la conférence annuelle concernée, ce qui renforcera par la même occasion les contrôles internes.

Activités en vue

Le Comité reste déterminé à diriger l'église tout en respectant les principes de responsabilité financière et de transparence fiscale. Le Comité collabore sans cesse avec son bureau d'audit interne en vue de réaliser des évaluations des risques et de s'occuper des domaines susceptibles de présenter des insuffisances dans les contrôles internes.

Rapport N° 11

DIRECTIVES POUR L'ADMINISTRATION DES FONDS GÉNÉRAUX

1. Charges fixes. Les charges fixes dans l'un des fonds généraux sont payées au gré de la consommation dans les limites des budgets approuvés. Toutefois, le Conseil général finances et administration (« GCFA ») est autorisé à ajuster les montants des charges fixes dans les budgets du fonds général selon les nécessités des urgences, de l'évolution de la conjoncture ou des responsabilités conférées aux agences générales par la Conférence générale.

2. Affectations selon les ratios. Toutes les affectations issues des fonds généraux de l'Église Méthodiste Unie sont payées selon le ratio des recettes nettes après paiement des charges fixes.

3. Validité des réclamations. Le GCFA est autorisé à déterminer la validité des réclamations dans toutes les questions impliquant le Fonds du service mondial, le Fonds épiscopal, le Fonds de l'administration générale, le Black College Fund, le Fonds pour l'éducation pastorale, le Fonds pour la coopération interconfessionnelle, le Fonds de l'Université d'Afrique, les dons spéciaux du Service mondial, l'avance, les offrandes des dimanches spéciaux ou tout autre fonds général, lorsque celles-ci ne sont pas présentées de façon spécifique ou déterminées par la Conférence générale.

4. Conformité avec les autres actions de la Conférence générale. L'autorisation est accordée au GCFA pour procéder aux modifications éditoriales dans ses rapports jugées nécessaires pour les mettre en conformité avec les montants et les totaux du budget du fonds général approuvé et toutes les autres actions applicables de la Conférence générale de 2020.

5. Dépenses du GCFA. Les affectations du fonds général au GCFA relèvent de deux catégories, comme prévu au ¶ 805.6 du Règlement de l'Église de 2016 :

1. une rubrique au ratio dans le budget du Fonds de l'administration générale ; et
2. les charges fixes dans certains autres fonds pour lesquels le GCFA encourt d'importants coûts administratifs, proportionnels à leurs recettes prévisionnelles. Le budget du GCFA est présenté dans son Rapport N° 14.

6. Frais de déplacement et politique de réunion pour les comités spéciaux financés par les fonds généraux. Tout comité spécial, groupe d'étude, toute commission spéciale ou tout autre groupe spécial créé par la Conférence générale et financé par les fonds généraux de l'Église Méthodiste Unie est soumis aux états des frais de déplacement et aux conditions de remboursement établies par le GCFA. Si le comité spécial, le groupe d'étude, la commission spéciale ou autre groupe spécial n'est pas directement responsable devant une agence générale, il prend toutes les dispositions en matière de réunion et de déplacement par l'entremise du GCFA.

7. Application de la formule d'affectation. Au fur et à mesure que la formule d'affectation est appliquée au cours du quadriennat aux événements réels, le résultat du calcul peut entraîner l'affectation d'un montant différent des montants figurant dans les rapports publiés. Après la détermination de chaque affectation annuelle, le GCFA calculera le montant total à affecter pour chacun des fonds généraux et à chaque rubrique du fonds, y compris les charges fixes en proportion directe des montants approuvés dans

les Rapports numérotés de 1 à 7.

8. Consultants. Dans le cadre de sa mission de supervision, le GCFA préparera et rendra disponible une liste annuelle de tous les contrats de consultation signés par les agences et les organes soumis à la Table connexionnelle. Cette exigence concerne également le Conseil des évêques. Cette liste sera préparée avant le 1er avril de chaque année et comprendra les contrats passés durant l'année civile précédente. Elle portera également le nom de la personne physique ou morale ainsi que son adresse, la longueur ainsi que l'objet du contrat, et le montant d'argent payé à l'entrepreneur.

9. Audits des agences générales. Il est demandé à toutes les trésoreries percevant les fonds généraux de l'église d'avoir un audit annuel comme prévu au ¶ 806.5.

10. Fonctions d'audit interne. Le GCFA a la responsabilité d'établir et de conduire les fonctions d'audit interne pour toutes les agences qui perçoivent les fonds généraux de l'église (¶ 806.6). Il est demandé à toutes les agences qui perçoivent les fonds généraux de l'église de se conformer aux politiques et pratiques de responsabilité fiscale établies par le GCFA. Le Comité d'audit et d'examen surveille la conformité avec lesdites politiques et pratiques. Si le Comité estime qu'il y a des violations, il procède comme indiqué au ¶ 806.13 et selon les politiques établies du Comité cette fois.

11. Examen du budget des agences générales. Comme exposé brièvement aux ¶¶ 806.3, 806.4, 806.7, 806.11 et 806.12, le GCFA examine le plan de dépenses proposé et les opérations financières de chaque agence qui perçoit les fonds généraux de l'église. Si le GCFA estime qu'une agence ne se conforme pas aux dispositions de ces paragraphes, il procède selon ses politiques établies cette fois.

12. Approbation des possibilités émergentes du ministère entre les sessions de la Conférence générale. Au cours de la période intérimaire entre les sessions quadriennales de la Conférence générale, des programmes et initiatives potentiels ayant des répercussions sur toute l'église peuvent se présenter en réponse à des possibilités imprévues pour la mission et le ministère. Lorsque ces possibilités impliquent les dépenses de fonds généraux de l'église, les programmes ou initiatives proposés nécessitent l'approbation conjointe du GCFA, du Conseil des évêques et de la Table connexionnelle. Lorsque le moment opportun de l'action le garantit, les comités exécutifs ou l'équivalent de ces organismes peuvent agir dans de tels cas au nom de l'organisme, mais uniquement par un vote majoritaire aux trois-quarts. Lesdits programmes et initiatives sont gouvernés par les politiques établies de la Conférence générale. Un rapport sur chacun de ces programmes et initiatives est présenté par la Table connexionnelle à la Conférence générale lors de sa prochaine réunion quadriennale.

13. Commission générale pour la communication. La Commission générale pour la communication (« UCom ») tient lieu d'agence centrale pour la promotion des fonds généraux de l'Église dans toute l'Église, comme prévu au ¶ 1806.12.

La promotion vise les particuliers méthodistes unis et cherche à favoriser une compréhension de la manière dont l'offre de nos ressources financières est partie intégrante de la vie chrétienne. L'accent est mis sur les ministères partagés qui changent des vies. Les ressources imprimées, vidéo et distribuées par ordinateur permettent aux méthodistes unis de voir l'action sociale de leur mission, de comprendre la manière dont leurs différents ministères font une différence dans des vies humaines et d'apprendre comment l'Église locale tire parti de leur action sociale partagée.

L'interprétation vise les dirigeants des conférences annuelles, des districts et des congrégations locales. Elle fournit des informations spécifiques sur les fonds de l'église et encourage les dirigeants à être fidèles en versant des fonds pour la conférence et les causes de bienfaisance de l'église générale. L'UMCom fournit des ressources sur divers supports à utiliser par les dirigeants de la conférence, les pasteurs, les dirigeants des églises locales et le personnel des autres agences générales de l'église.

Le coût des ressources promotionnelles liées à un fonds particulier ou à un groupe de fonds est couvert par une rubrique à charges fixes dans le budget des fonds concernés. L'UMCom, après consultation avec l'agence générale responsable de l'administration du fonds, recommande le budget annuel pour les montants à charges fixes sous réserve de l'approbation du GCFA. Pour 2021-2024, les rubriques à charges fixes se chiffrent à 2 472 114 dollars, accusant ainsi une baisse de 19,7 pour cent par rapport au quadriennat 2017-2020.

En 2021-2024, comme par le passé, une rubrique des ressources peut interpréter ou promouvoir plusieurs fonds. L'UMCom assurera la promotion de tous les fonds généraux affectés en utilisant les sommes provenant des charges fixes du Fonds du service mondial, ainsi que d'autres sommes provenant de sa part du Fonds du service mondial. Dans de tels cas, l'UMCom est autorisée à affecter les coûts desdites rubriques entre les fonds inclus dans des ressources particulières.

Les fonds promotionnels ne doivent pas être prélevés sur les dons spéciaux de l'Avance générale ou les dons spéciaux du Service mondial, à l'exception de 947 240 dollars destinés à la promotion de l'Avance, soit une baisse de 20,4 pour cent par rapport au quadriennat 2017-2020. Tout coût supplémentaire de promotion de ces fonds est entièrement supporté par les agences qui en assurent l'administration ou à partir des autres fonds approuvés par la Conférence générale.

L'échéancier des montants autorisés pour le programme et les ressources de l'interprétation de bienfaisance pour le quadriennat 2021-2024 est présenté dans les tableaux ci-dessous :

Connectional Giving Interpretation Budget

	2013-2016	2017-2020 (1)	2025-2028	\$ Change	% Change
World Service Fund	\$1,442,000	\$1,432,197	\$ 762,277	\$ (669,920)	-46.8%
Human Relations Day	255,000	255,000	208,000	(47,000)	-18.4%
UMCOR Sunday	400,000	400,000	416,000	16,000	4.0%
Native American Ministries Sunday	290,000	290,000	156,000	(134,000)	-46.2%
Peace With Justice Sunday	200,000	200,000	188,000	(12,000)	-6.0%
World Communion Sunday	260,000	260,000	248,000	(12,000)	-4.6%
United Methodist Student Day	240,000	240,000	188,000	(52,000)	-21.7%
Total Fixed Charges	\$3,087,000	\$3,077,197	\$2,166,277	\$ (910,920)	-29.6%

Allocation for interpretation resources for Special Gifts

The Advance (paid by participating agencies)	\$1,190,000	\$1,190,000	\$ 947,240	\$ (242,760)	-20.4%
Grand Total	\$4,277,000	\$4,267,197	\$3,113,517	\$ (1,153,680)	-27.0%

(1) 2017-2020 was the last quadrennial budget approved by General Conference.

Connectional Giving Interpretation Budget

	2025	2026	2027	2028
World Service Fund	\$ 198,517	\$ 192,038	\$ 187,088	\$ 184,634
Human Relations Day	52,000	52,000	52,000	52,000
UMCOR Sunday	104,000	104,000	104,000	104,000
Native American Ministries Sunday	39,000	39,000	39,000	39,000
Peace With Justice Sunday	47,000	47,000	47,000	47,000
World Communion Sunday	62,000	62,000	62,000	62,000
United Methodist Student Day	47,000	47,000	47,000	47,000
Total Fixed Charges	\$ 549,517	\$ 543,038	\$ 538,088	\$ 535,634

Allocation for interpretation resources for Special Gifts

The advance (paid by participating agencies)	\$ 236,810	\$ 236,810	\$ 236,810	\$ 236,810
Grand Total	\$ 786,327	\$ 779,848	\$ 774,898	\$ 772,444

Rapport N°. 12

PARITÉ SALARIALE DANS LES AGENCES DE L'ÉGLISE MÉTHODISTE UNIE

Résumé exécutif

Le Règlement de l'Église, ¶ 807.12a, exige que le Conseil général finances et administration (« GCFA ») « recueille de toutes les agences générales, à une fréquence et sous une forme qu'il détermine, des informations en ce qui concerne la rémunération salariale et la parité salariale ainsi que le nombre d'employés et de membres du personnel de l'agence ». Annuellement, le Comité du GCFA sur les politiques et pratiques du personnel (« CPPP »), conformément au ¶ 807.12b, présente des recommandations au GCFA sur une grille salariale appropriée, sur la base des responsabilités du personnel couvert. La parité salariale est au centre de ces recommandations, comme moyen d'assurer qu'il n'existe pas de discrimination dans le système d'établissement des salaires.

Situation actuelle

Au cours de l'année 2017, le CPPP a facilité et reconnu le travail d'une étude sur la rémunération universelle, qui a donné lieu au guide d'administration salariale, au nouveau processus d'évaluation du travail, à de nouvelles catégories professionnelles et à une nouvelle structure salariale. La philosophie de rémunération et les processus d'évaluation institués couvraient tout le personnel et toutes les agences qui reçoivent les fonds généraux de l'église.

La parité salariale constitue une affirmation importante de notre foi et est prise au sérieux. Toutes les agences de l'église générale soutiennent la croyance en une structure salariale unie. Actuellement, nous appliquons la structure à nous fournie par l'étude sur la parité salariale menée en 2017. À l'issue de cette étude, un grand accent a été mis sur le soutien à l'égalité ethnique, à l'égalité des genres et à l'égalité raciale.

Le CPPP a maintenu son engagement dans un processus annuel d'examen et d'évaluation des structures et des pratiques salariales internes. À l'issue de ces examens annuels, de petits ajustements progressifs ont été apportés à l'échelle des salaires. Une étude de notre structure de rémunération sera conduite chaque année pour déterminer s'il est nécessaire d'ajuster la structure salariale sur la base du coût de vie. Une telle évaluation prendra en considération les offres de salaires et d'avantages. Par ailleurs, en 2018, le CPPP a mis sur pied une sous-équipe en charge de la parité salariale pour s'assurer de l'absence de discrimination dans le système de fixation des salaires. Cette équipe doit étudier annuellement les données de rémunération de toutes les agences générales qui perçoivent les fonds généraux de l'église afin de s'assurer de l'absence d'inégalité de race, de genre et ethnique. Les résultats des études de la sous-équipe en charge de la parité salariale doivent être présentés au conseil du CPPP et du GCFA.

L'adoption de ces recommandations pour une déclaration de philosophie de rémunération globale et d'un processus d'évaluation a validé nos croyances en la valeur humaine et en l'égalité de valeur pour tous ceux qui sont employés par les agences de l'église générale.

Recommandations

1. La Conférence générale réaffirme l'engagement de l'église en faveur de la parité salariale.
2. générale instruit chaque agence qui perçoit des fonds généraux de l'église à poursuivre les efforts de collaboration pour recueillir, analyser les informations et présenter des rapports sur la parité salariale à l'échelle de l'église générale et en son sein.
3. Le GCFA doit être amené à obtenir de son Comité sur les politiques et pratiques du personnel des recommandations liées à une philosophie et à une structure de rémunération générale qui permettront d'atteindre les objectifs de parité salariale.

Rapport N°. 13

RÉFÉRENCES DES CONFÉRENCES GÉNÉRALES PRÉCÉDENTES

Parties du Plan UMC révisé

La Conférence générale 2016 a soumis trois pétitions (60945, 60946, 60947) à la Table connexionnelle (TC), au Comité permanent en charge des affaires de la conférence centrale (« Comité permanent ») et au GCFA. Chacune de ces pétitions représentait une partie de la proposition du « Plan UMC révisé » :

- La pétition 60945 portait sur le statut de membre dans les agences générales ;
- La pétition 60946, elle, a modifié les missions de la Table connexionnelle, notamment en lui donnant le rôle d'élire les secrétaires généraux des agences générales de programmes ;
- Enfin, la pétition 60947 quant à elle a modifié le statut de membre aussi bien au niveau du GCFA qu'au niveau de son Comité de vérification et d'examen.

En ce qui concerne la pétition 60945, la Conférence générale 2016 a chargé la Table connexionnelle (TC), au Comité permanent en charge des affaires de la conférence centrale et au GCFA d'« examiner les questions suivantes relatives à la pétition initiale » :

Les responsabilités fondamentales des conseils d'administration des agences générales sont notamment les suivantes :

- a. Élire un secrétaire général ;
- b. Soutenir et évaluer le secrétaire général ;
- c. Garantir une planification efficace ;
- d. Surveiller et renforcer les programmes et services ;
- e. Garantir les ressources financières adéquates ;
- f. Protéger les biens et assurer une bonne gestion financière ;
- g. Garantir l'intégrité juridique et éthique ;
- h. Améliorer l'image de l'agence auprès du public ; Les dispositions suivantes régissent la nomination . . .

En ce qui concerne la pétition 60946, la Table connexionnelle (TC), le Comité permanent en charge des affaires de la conférence centrale et le GCFA étaient supposés procéder à :

P. 713 L'élection des Secrétaires généraux des Agences. Le Secrétaire général de chaque conseil d'administration de programme général, qui rend compte à la Table connexionnelle, doit être élu pour un quadriennat par vote du conseil d'administration de l'agence concernée . . .

3. Dans l'exercice de ses fonctions tel que prévu au § 2 du présent document, la Table connexionnelle aura le devoir, au cours du quadriennat 2017-2020, de travailler avec toutes les agences du programme et les agences administratives ainsi que les organes connexionnels, afin d'inclure les secrétaires généraux de l'Église Méthodiste Unie en vue de la planification et de la mise en œuvre de la restructuration et de la réorganisation globales approuvées par la Conférence générale 2016 pour ces agences et organes. L'un des objectifs est de veiller à ce que les ministères connexionnels critiques et importants fonctionnent et soient mis en œuvre de manière appropriée.

P. 905 Objectifs. Les fonctions essentielles de la Table connexionnelle sont les suivantes . . .

La Conférence générale 2016 n'a donné aucune orientation précise au sujet de la pétition 60947. La langue susmentionnée utilisée dans les pétitions 60945 et 60946 est directement extraite de l'imprimé du *Le Quotidien du Défenseur Chrétien*.

La TC, le Comité permanent en charge des affaires de la conférence centrale et le GCFA ont examiné ces trois pétitions. Étant donné qu'à la Conférence générale 2016 il a été décidé qu'aucune partie du Plan UMC révisé ne sera adoptée et que d'importantes discussions sur d'autres questions sont en cours, notamment sur la dénomination susceptible d'avoir une incidence sur les sujets abordés dans les pétitions visées, la TC, le Comité permanent et le GCFA ont recommandé de ne prendre aucune autre initiative relative à ces trois pétitions.

Traduction du *Règlement de l'Église*

La Conférence générale 2016 a renvoyé la pétition 60591 au GCFA et à la Maison de publication de l'EMU (UMPH). Cette pétition aurait modifié le point 1637 comme suit :

¶ 1637. *Au service de l'ensemble de l'Église Méthodiste Unie*, il est prévu un système unique exhaustif et coordonné de publication de documents par le conseil pour l'Église Méthodiste Unie tout entière, notamment la traduction, l'édition et la distribution du *Règlement de l'église* dans toutes les langues of officielles de la Conférence générale. Ces documents . . .

L'expression « langues of officielles de la Conférence générale » ne figure actuellement pas dans le *Règlement de l'Église* ou dans le Plan d'organisation de la Conférence générale. La raison incluse dans la pétition mentionnait les « langues officielles parlées à la Conférence générale ».

Conformément au ¶ 511.4c, l'édition révisée du *Le Quotidien du Défenseur Chrétien* doit être publiée en anglais, français, portugais et en Kiswahili (de même que certaines parties du *Le Quotidien du Défenseur Chrétien*). Par ailleurs, le Plan d'organisation adopté par la Conférence générale 2016, dans la partie VI.A.1 (« langues de la Conférence générale »), mentionne l'anglais, le français, le portugais, le swahili, l'allemand, le russe, l'espagnol et le coréen. Les langues réclamées par la pétition ne sont pas assez claires. Des estimations de coûts par langue ont donc été faites :

Nouvelles traductions (français, portugais, swahili, allemand, russe et Tagalog)

- Traduction initiale : 89 000 dollars chacune**
- Exemplaire/préimpression : 5 000 dollars chacune
- Coûts administratifs (20 % des coûts) : 19 000 dollars chacune
- Éventualité (15 % des coûts) : 14 000 dollars chacune
- **Coût total par langue : Environ 127 000 dollars chacune**

Traductions coréenne et espagnole

- Traduction initiale : 17 500 dollars chacune**
- Exemplaire/préimpression : 4 500 dollars chacune général
- Impression et distribution : 8 000 dollars chacune
- Coûts administratifs (20 % des coûts) : 6 000 dollars chacune

- Éventualité (15 % des coûts) : 4 000 dollars chacune
- Coût total par langue : environ 40 000 dollars chacun

**La traduction initiale inclut les frais de traduction au mot, la révision, la relecture, la révision des CQ, l'encodage XML, la mise en forme, le montage et la production grâce au même service de traduction ou à un autre service similaire, le personnel supplémentaire et les moyens employés pour produire la version anglaise de l'*ADCA*, de la *DCA* et du *Règlement de l'Église*. Des méthodes alternatives de traduction et de production, y compris le recours aux traducteurs bénévoles sous la supervision du service interne de gestion et de contrôle de la qualité au début de chaque conférence centrale, peuvent être possibles à des coûts réduits.

En ce qui concerne la potentielle traduction du *Règlement de l'Église*, le GCFA et l'UMPH ont fait les recommandations suivantes :

- La traduction du *Règlement de l'Église* dans les langues indiquées doit être renvoyée jusqu'à ce que la conception du *Règlement général de l'Église* soit achevée. L'UMPH et le GCFA travailleront en étroite collaboration afin de fournir plus de détails sur le financement et la logistique à présenter à la Conférence générale 2024.
- En préparation de la future loi relative à la traduction du *Règlement de l'Église*, en apportant des précisions sur les langues supplémentaires spécifiées auxquelles la loi fait référence, il sera question d'aider à la planification, à la budgétisation et à la mise en œuvre.
- Les dispositions relatives à l'impression et à la distribution des traductions, autres que celles en anglais, en espagnol et en coréen, doivent être appliquées par chacune des conférences centrales importantes, afin d'adapter les méthodes de production et de livraison et les décisions aux besoins locaux et réduire les coûts associés.

Formule d'affectation

La Conférence générale 2012 a adopté le Rapport N° 8 du GCFA qui stipule que : « Le GCFA s'engage à étudier les implications de la mise en œuvre d'une formule d'affectation pour le soutien aux fonds généraux de l'Église sur la base du revenu actuel perçu par les églises locales et à transmettre ses conclusions et ses recommandations éventuelles à la Conférence générale de 2016 ». Au cours du quadriennat 2013-2016, le GCFA a créé un comité spécial constitué d'un Trésorier de la Conférence annuelle de chaque juridiction et de membres du Conseil d'administration du GCFA sélectionnés en application de cette disposition.

Le comité spécial a analysé les différentes possibilités d'une formule basée sur le revenu, mais a finalement conclu qu'une analyse et des informations supplémentaires étaient nécessaires. Il a été convenu que l'analyse se poursuivrait pendant le quadriennat 2017-2020.

En raison de l'évolution de la dynamique de dénomination, le GCFA a créé un groupe de travail sur la durabilité de l'affectation chargé d'analyser les différents aspects du processus d'affectation. Le groupe de travail a arrêté que l'analyse de l'affectation basée sur le revenu devrait être de nouveau reportée, mais il a en fin de compte adopté la suggestion faite par le comité spécial au cours du précédent quadriennat, à savoir la suppression du point « i » contenu dans la formule actuelle d'affectation.

SOURCES DE FINANCEMENT DE L'ÉGLISE GÉNÉRALE AU CONSEIL GÉNÉRAL FINANCES ET ADMINISTRATION

Le Conseil général finances et administration (GCFA) remplit un large éventail de responsabilités de surveillance au sein de l'Église Méthodiste Unie. Les dépenses du GCFA sont faites en faveur d'une vaste gamme de processus et d'activités autorisés par *le Règlement de l'Église* 2016 et qui sont entièrement de nature administrative. Les revenus du GCFA issus des fonds généraux de l'église pour le quadriennat 2021-2024 s'élèvent à 20 624 400 dollars, soit une baisse de 5 196 420 dollars ou 20,1 pour cent par rapport au quadriennat 2017-2020. Le financement provient principalement du Fonds de l'administration générale, du Fonds du service mondial et du Fonds épiscopal représentant au total 96 pour cent du montant total. Les ministères administratifs du GCFA autorisés par *le Règlement de l'Église* 2016 sont :

1. La coordination de la préparation du budget du quadriennat pour les conseils et les agences de la confession (¶ 806.1) ;
2. L'administration de la collecte et la distribution des affectations (¶¶ 806, 806.2) ;
3. L'examen annuel du budget de chaque agence et de chaque trésorerie percevant les fonds généraux de l'église (¶ 806.4) ;
4. La coordination des audits externes pour toutes les agences et trésoreries percevant les fonds généraux de l'église (¶ 806.5) ;
5. Le maintien d'une fonction d'audit interne pour conduire les vérifications des agences et des trésoreries de l'église générale (¶ 806.6) ;
6. L'exercice de diverses responsabilités scales, telles que la comptabilité des fonds généraux, du GCFA, de la Fondation de l'Église Méthodiste Unie, du Fonds permanent, du Conseil d'administration et d'autres agences générales de l'église tout en exécutant des responsabilités de rémunération du personnel, bancaires et de préparation de chèques dans toutes les agences générales percevant les fonds généraux de l'église (¶ 806.7) ;
7. S'assurer qu'aucun conseil d'administration, aucune agence, aucun comité, aucune commission ni conseil ne dépense les fonds en violation des engagements explicites de l'Église Méthodiste Unie (¶¶ 806.9-11) ;
8. Servir d'administrateur gardien des dons ou legs faits à la confession (¶ 807.1) ;
9. La protection des intérêts, des droits juridiques et de la propriété intellectuelle de la confession (¶¶ 807.9-11) ;
10. Le développement et la supervision des politiques et directives d'investissement pour toutes les agences percevant les fonds généraux, y compris la gestion d'un fonds de placement pour les agences de l'église générale (¶ 807.12) ;
11. Le maintien d'un service consultatif de planification des voyages et des réunions en vue d'assister les agences générales dans la planification et l'organisation de réunions, de conférences et de convocations nationales (¶ 807.13) ;
12. Assurer la gestion, l'interprétation et la conservation de divers statistiques et registres pour la confession (¶¶ 807.15-16) ;
13. Prodiger des directives et des conseils à divers groupes au sein de l'Église Méthodiste Unie, y compris à travers des programmes de formation et des ateliers, la mise en place de normes professionnelles, les certifications, les ressources d'information et le

- personnel auxiliaire (§§ 807.18-22) ;
14. La supervision d'un programme d'assurance pour la confession (§ 807.19) ;
 15. Aider dans la préparation et la gestion de la Conférence générale (§ 807.20) ;
 16. L'administration du Fonds épiscopal (§ 818).

Outre les autorisations du Règlement de l'Église 2016, le GCFA, sous forme de services partagés, remplit également d'autres fonctions administratives en soutien aux agences générales et à la confession toute entière. Les exemples de services partagés sont :

1. Des services de planification de voyages et de réunions qui comprennent l'inscription en ligne aux événements, la planification de réunions et les dispositions de voyage ;
2. Des services de la technologie de l'information qui comprennent un logiciel de comptabilité financière, la création et la maintenance d'une base de données et un système en ligne pour suivre ceux qui entrent dans le ministère ;
3. Les services juridiques liés à la marque déposée et à l'insigne, au statut d'exonération fiscale et aux autres domaines de consultation juridique de l'Église Méthodiste Unie;
4. Les services de données, notamment des systèmes permettant la soumission électronique des données au GCFA issues des conférences annuelles et un instrument en ligne fournissant à l'ensemble du public certaines informations et statistiques sur la connexion Méthodiste Unie.

**Sources générales de financement de
Conseil général des finances et de l'administration**
Taux de pourcentage de base de 2,6 % en 2025–2026 et de 2,9 % en 2027–2028

	2017-2020	2025-2028	Variation en \$	Variation en %
Affectations proportionnelles:				
Fonds d'administration générale (1)	\$ 14,359,269	\$ 5,641,725	\$ (8,717,544)	-60.7%
Charges fixes : (2)				
Fonds du Service mondial	\$ 7,414,788	\$ 3,920,585	\$ (3,709,588)	-50.0%
Fonds épiscopal	2,896,000	1,900,000	(996,000)	-34.4%
Fonds de coopération interdénominationnelle	205,788	31,969	(175,575)	-85.3%
Journée des relations humaines	82,000	82,000	-	0.0%
Une grande heure de partage	453,000	453,000	-	0.0%
Journée des étudiants méthodistes unis	79,000	79,000	-	0.0%
Dimanche de la Communion mondiale	154,000	154,000	-	0.0%
Dimanche de la paix et de la justice	31,000	31,000	-	0.0%
Dimanche des ministères amérindiens	44,000	44,000	-	0.0%
Total des charges fixes	\$ 11,359,576	\$ 6,695,554	\$ (4,881,163)	-43.0%
Total du financement général de l'Église	\$ 25,718,845	\$ 12,337,279	\$ (13,598,707)	-52.9%

(1) Cela représente les collectes réelles pour 2017–2020 et les estimations pour 2025–2028.

Le taux de collecte projeté pour 2025–2028 est de 75 % pour les juridictions et de 50 % pour les conférences centrales. Le total des contributions connexionnelles pour 2025–2028 au Conseil, provenant du Fonds d'administration générale, s'élève à 7 664 787 \$, comme indiqué dans le Rapport n° 6.

(2) Le taux de collecte pour les charges fixes est de 100 %.

**Sources générales de financement pour
le Conseil général des finances et de l'administration**
Taux de pourcentage de base de 2,6 % pour l'ensemble des quatre années

	2017-2020	2025-2028	Variation en \$	Variation en %
Affectations proportionnelles:				
Fonds d'administration générale (1)	\$ 14,359,269	\$ 5,341,357	\$ (9,017,912)	-62.8%
Charges fixes : (2)				
Fonds du Service mondial	\$ 7,414,788	\$ 3,711,737	\$ (3,709,588)	-50.0%
Fonds épiscopal	2,896,000	1,900,000	(996,000)	-34.4%
Fonds de coopération interdénotationnelle	205,788	30,266	(175,575)	-85.3%
Journée des relations humaines	82,000	82,000	-	0.0%
Une grande heure de partage	453,000	453,000	-	0.0%
Journée des étudiants méthodistes unis	79,000	79,000	-	0.0%
Dimanche de la Communion mondiale	154,000	154,000	-	0.0%
Dimanche de la paix et de la justice	31,000	31,000	-	0.0%
Dimanche des ministères amérindiens	44,000	44,000	-	0.0%
Total des charges fixes	\$ 11,359,576	\$ 6,485,003	\$ (4,881,163)	-43.0%
Total du financement général de l'Église	\$ 25,718,845	\$ 11,826,360	\$ (13,899,075)	-54.0%

- (1) Cela représente les collectes réelles pour 2017–2020 et les estimations pour 2025–2028.
Le taux de collecte projeté pour 2025–2028 est de 75 % pour les juridictions et de 50 % pour les conférences centrales. Le total des contributions connexionnelles pour 2025–2028 au Conseil, provenant du Fonds d'administration générale, s'élève à 7 664 787 \$, comme indiqué dans le Rapport n° 6.
- (2) Le taux de collecte pour les charges fixes est de 100 %.

**Sources générales de financement de
Conseil général des finances et de l'administration**
Taux de pourcentage de base de 2,6 % en 2025–2026 et de 2,9 % en 2027–2028

	2025	2026	2027	2028
Affectations proportionnelles:				
Fonds d'administration générale (1)	\$ 1,388,555	\$ 1,349,606	\$ 1,461,094	\$ 1,442,470
Charges fixes : (2)				
Fonds du Service mondial	\$ 966,633	\$ 935,087	\$ 1,016,096	\$ 1,002,769
Fonds épiscopal	475,000	475,000	475,000	475,000
Fonds de coopération interdénotationnelle	7,882	7,625	8,285	8,177
Journée des relations humaines	20,500	20,500	20,500	20,500
Une grande heure de partage	113,250	113,250	113,250	113,250
Journée des étudiants méthodistes unis	19,750	19,750	19,750	19,750
Dimanche de la Communion mondiale	38,500	38,500	38,500	38,500
Dimanche de la paix et de la justice	7,750	7,750	7,750	7,750
Dimanche des ministères amérindiens	11,000	11,000	11,000	11,000
Total des charges fixes	\$ 1,660,265	\$ 1,628,462	\$ 1,710,131	\$ 1,696,696
Total du financement général de l'Église	\$ 3,048,820	\$ 2,978,068	\$ 3,171,225	\$ 3,139,166

- (1) Cela représente les collectes réelles pour 2017–2020 et les estimations pour 2025–2028.
Le taux de collecte projeté pour 2025–2028 est de 75 % pour les juridictions et de 50 % pour les conférences centrales. Le total des contributions connexionnelles pour 2025–2028 au Conseil, provenant du Fonds d'administration générale, s'élève à 7 664 787 \$, comme indiqué dans le Rapport n° 6.
- (2) Le taux de collecte pour les charges fixes est de 100 %.

**Sources générales de financement pour
le Conseil général des finances et de l'administration**
Taux de pourcentage de base de 2,6 % pour l'ensemble des quatre années

	2025	2026	2027	2028
Affectations proportionnelles:				
Fonds d'administration générale (1)	\$ 1,388,555	\$ 1,349,606	\$ 1,309,947	\$ 1,293,249
Charges fixes : (2)				
Fonds du Service mondial	\$ 966,633	\$ 935,087	\$ 910,983	\$ 899,034
Fonds épiscopal	475,000	475,000	475,000	475,000
Fonds de coopération interdénominationnelle	7,882	7,625	7,428	7,331
Journée des relations humaines	20,500	20,500	20,500	20,500
Une grande heure de partage	113,250	113,250	113,250	113,250
Journée des étudiants méthodistes unis	19,750	19,750	19,750	19,750
Dimanche de la Communion mondiale	38,500	38,500	38,500	38,500
Dimanche de la paix et de la justice	7,750	7,750	7,750	7,750
Dimanche des ministères amérindiens	11,000	11,000	11,000	11,000
Total des charges fixes	\$ 1,660,265	\$ 1,628,462	\$ 1,604,161	\$ 1,592,115
Total du financement général de l'Église	\$ 3,048,820	\$ 2,978,068	\$ 2,914,108	\$ 2,885,364

(1) Cela représente les collectes réelles pour 2017–2020 et les estimations pour 2025–2028.

Le taux de collecte projeté pour 2025–2028 est de 75 % pour les juridictions et de 50 % pour les conférences centrales. Le total des contributions connexionnelles pour 2025–2028 au Conseil, provenant du Fonds d'administration générale, s'élève à 7 664 787 \$, comme indiqué dans le Rapport n° 6.

(2) Le taux de collecte pour les charges fixes est de 100 %.

Rapport N°. 15

REVENU ISSU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU FONDS PERMANENT

Le Conseil général finances et administration (« GCFA »), par un acte de la Conférence générale de 1972, sert en tant que Conseil d'administration de l'Église Méthodiste Unie et successeur des organismes qui l'ont précédé. À ce titre, le GCFA assure la gestion des actifs qui ont été légués à l'Église Méthodiste Unie dans le cadre du Fonds permanent (Règlement de l'Église, ¶ 807.3), ou sont gérés par le Conseil d'administration au profit des ministères spécifiés.

Le GCFA conserve les registres de tous les bénéfices distribuables reçus à la fois au nom du Conseil d'administration et du Fonds permanent. Le Fonds permanent prévoit un financement pour le Fonds du service mondial issu de son bénéfice distribuable ainsi que l'affirment les Conférences générales successives. Pour une période de quatre ans allant de 2016 à 2019, le Fonds permanent a fourni un total de 2 238 507 de dollars au Fonds du service mondial. Ainsi, le Fonds permanent a continué à aider financièrement la mission et l'action sociale de l'Église Méthodiste Unie.

Le GCFA recommande qu'une partie des distributions du Fonds permanent soit considérée comme une partie des recettes annuelles du Fonds du service mondial pour distribution au cours du quadriennat 2021-2024.

Rapport N°. 16

RAPPORT SUR L'EMPLACEMENT DU SIÈGE/PERSONNEL DES AGENCES GÉNÉRALES

Contexte et mandat

Contexte et mandat

Via le ¶ 807.6 du *Règlement de l'Église*, la Conférence générale a assigné au Conseil général finances et administration (« GCFA ») les responsabilités suivantes :

L'élaboration de la politique générale régissant la propriété, la vente, la location, la rénovation ou l'achat des biens par l'agence générale aux États-Unis. Le [GCFA] doit considérer les plans de toute agence générale proposant l'acquisition ou la vente de l'immobilier ou l'érection d'un bâtiment ou encore la conclusion d'un contrat de bail dans la partie continentale des États-Unis et déterminer si l'action proposée est dans le meilleur intérêt de l'Église Méthodiste Unie. Sur la base de cette détermination, il doit approuver ou désapprouver toutes les actions proposées. Dans le cas d'une telle action envisagée par une agence du programme général, il doit solliciter et considérer la recommandation de la Table connexionnelle.

Procédure

Le paragraphe 807.7 exige du GCFA d'« établir une procédure permettant d'effectuer une revue quadriennale, d'initier des propositions et/ou de répondre aux propositions faites par les agences générales concernant l'emplacement du siège et du personnel et adresser un rapport à cet effet à la Conférence générale. »

Le comité du GCFA en charge des questions relatives au fiduciaire, à la Fondation et aux biens examine toute proposition et d'autres informations pertinentes, notamment les contributions de la Table connexionnelle, ensuite formule des recommandations au conseil du GCFA pour action.

Activité concernant le transfert du siège/ personnel

Pendant le quadriennat 2017-2020, le GCFA a reçu une proposition pour le compte de l'Agence générale pour la formation supérieure et le ministère (« GBHEM ») et l'Agence générale pour la formation des laïcs (« Ministères pour la formation des laïcs ») concernant la vente éventuelle de l'immeuble Kern occupé conjointement par les deux agences générales de l'église situées à Nashville dans le Tennessee. Par le passé, l'immeuble Kern a abrité l'ensemble des employés de la GBHEM ainsi qu'un certain nombre d'employés de l'Agence générale pour la formation des laïcs. La GBHEM évalue actuellement ses options de déménagement en cas de vente de l'immeuble Kern. Après avoir entendu les représentants des deux agences, le conseil du GCFA a pris la résolution suivante :

Le GCFA soutient le déploiement officiel de l'effort conjoint de l'Agence générale pour la formation supérieure et le ministère et de l'Agence générale pour la formation des laïcs consistant à évaluer et recommander la marche à suivre concernant l'immeuble Kern et les sept parcelles qui y sont associées, avec un plan clair détaillant les implications à long terme pour ces deux agences.

Une fois le plan final détaillé mis en œuvre, le comité sera ravi d'examiner ces détails et de prendre la décision finale.

Rapport sur les biens du siège

Le rapport sur les biens du siège est résumé dans un autre rapport de GCFA à la Conférence générale dans le volume 3 du *Advance Daily Christian Advocate*. Il présentera de façon détaillée les ressources et les méthodologies utilisées pour compiler les informations qu'il contient. Les conclusions concernant l'emplacement, l'état et le statut des biens des agences sont également présentées dans ce rapport.

Recommandations

Le GCFA recommande que l'emplacement des bâtiments du siège et du personnel des agences générales de la connexion de l'Église Méthodiste Unie demeurent à l'endroit où ils se trouvent pour le quadriennat 2021-2024. Cette recommandation dépend des actions éventuelles de la Conférence générale qui peuvent affecter les emplacements des sièges des agences.

Rapport N°. 17

LA FONDATION DE L'ÉGLISE MÉTHODISTE UNIE GESTION DES INVESTISSEMENTS

Progression face au changement

La Fondation de gestion des investissements de l'Église Méthodiste Unie (« Foundation Investment Management »/« FIM ») célébrera son vingtième anniversaire de croissance en tant que ministère de l'église en 2019. La mission de la FIM est de créer des opportunités pour la croissance et le dynamisme à travers l'ensemble de l'église. Le Conseil d'administration pionnier de la FIM a défini l'orientation et la politique pour accomplir cette mission à travers : 1) un programme d'investissement multidimensionnel proposant des fonds d'investissement communs et des portefeuilles spécialisés à toutes les agences générales, organisations et fondations des conférences (mais pas les églises locales) avec une mise en œuvre progressive des écrans d'évitement et un plaidoyer en faveur des actionnaires en accord avec les Principes sociaux Méthodistes Unis ; et 2) un programme de dotation pour les agences générales collaborant avec les organisations et agences méthodistes unies qui a déjà établi vingt-cinq initiatives de dotation à ce jour, pour l'efficacité financière future des ministères des agences et organisations qui en ont bénéficié.

Une saison de changement : La Fondation de l'Église Méthodiste Unie a été créée en 1999 en tant que fondation à but non lucratif soutenant la connexion de l'Église Méthodiste Unie. Au cours des deux décennies qui ont suivi, nous avons mis l'accent sur le fait que nous étions plus un partenaire de gestion des investissements des actifs de nos partenaires qu'une ressource qui les aide à obtenir ces actifs auprès des donateurs. En raison de ce changement stratégique, la commission de la Fondation de gestion des investissements a décidé qu'il serait bénéfique d'avoir une dénomination plus précise. En 2018, La Fondation de l'Église Méthodiste Unie a changé de dénomination pour devenir la Fondation de gestion des investissements de l'Église Méthodiste Unie, connue en tant que Fondation de gestion des investissements, ou FIM. Cette dénomination décrit convenablement le rôle que nous jouons en tant que partenaire des fondations, agences, organisations, et dotations de l'Église Méthodiste Unie. Même si la dénomination a changé, nous restons fidèles à notre engagement à rechercher des opportunités d'investissements de classe mondiale.

Dotations : La Fondation de gestion des investissements a initié et déploie les vingt-cinq efforts de dotation pour les ministères actuellement servis par pratiquement toutes les agences recevant des fonds d'affectation de l'église générale ainsi que le Conseil des Evêques. Les efforts de dotation qui sont versés à la FIM pour ses services et son administration témoignent de la confiance gagnée en peu de temps. Les distributions annuelles sont disponibles pour le financement du ministère une fois que le fonds a atteint un montant prescrit tel que convenu par le ministère bénéficiaire. Presque 2,5 millions de dollars sont en place aujourd'hui pour le financement du futur ministère à travers les dotations qui n'auraient pas été accordées sans ce ministère dynamique.

Gestion des fonds : Le programme de gestion des fonds de la FIM affiche une performance d'investissement supérieure ainsi qu'un témoignage environnemental, social et de gouvernance. La Fondation de gestion des investissements fournit plusieurs stratégies, allant de la protection du capital aux stratégies de croissance. Même si la plupart des participants choisissent de mettre l'accent sur le retour

total d'une plus-value en capital, d'un dividende et d'un revenu en intérêts, nous sommes capables de créer un portefeuille destiné à satisfaire les besoins à long terme de chaque participant. L'objectif principal dans la gestion de l'investissement des actifs des participants de la FIM consiste à atteindre l'encours des revenus en accord avec la préservation du pouvoir d'achat du capital d'investissement. Sur l'horizon d'investissement à long terme (dix ans ou plus), l'objectif du retour d'investissement consiste à atteindre ou dépasser le retour nécessaire pour financer les programmes stratégiques tels que définis dans les énoncés de mission et de vision de la FIM.

La stratégie de capture à la baisse du programme de gestion des fonds de la FIM est conçue pour minimiser les pertes et maintenir la valeur au cours des périodes de baisse de la valeur boursière. Les conditions du marché de 2016 à nos jours ont permis de justifier la décision du comité d'investissement de la FIM à cet effet. En 2018, le Conseil d'administration de la Fondation de gestion des investissements a opté pour la création d'une série de fonds qui permettront de suivre les différents index d'équité. Ceci permettra à la FIM de diversifier notre portefeuille, en créant davantage d'opportunités pour la croissance à long terme. Le Conseil d'administration de la FIM continue de tirer parti de la sagesse collective et de l'expertise de quelques-uns des meilleurs esprits et des meilleures ressources dans le domaine au sein de notre confession.

Depuis sa création, la FIM a inclus des écrans sociaux dans ses politiques d'investissement et appliqué ces écrans pour promouvoir les principes et les politiques consignées les Principes sociaux des Méthodistes Unis. La FIM continue d'étendre son ministère de l'investissement socialement responsable à travers la sélection des portefeuilles et le plaidoyer en faveur des actionnaires. La FIM a déposé ou co-déposé des résolutions avec des entreprises pour obtenir un changement de comportement au niveau des entreprises dans les domaines de la diversité du conseil d'administration, des rapports sur l'égalité d'accès à l'emploi (EEO, Equal Employment Opportunity), de la réduction de la violence dans les jeux vidéo, de la réduction et des rapports sur l'émission de gaz à effet de serre, et de la lutte contre le trafic des êtres humains. La FIM a été un participant clé au dialogue avec la direction au niveau des grandes entreprises au sujet de la lutte contre les changements climatiques. La FIM a également négocié des engagements accrus pour des politiques de diversité dans les conseils par rapport aux personnes de couleur et aux femmes, et bien d'autres.

La Fondation de gestion des investissements continue d'adresser ses remerciements pour l'occasion qui lui est offerte d'être un participant en plein essor dans un ministère de l'administration pour soutenir l'église. En gardant toujours pour principal centre d'intérêt la croissance et l'intendance sur les bancs de nos églises locales, la FIM cherche à bâtir une base financière solide pour les futurs ministères confessionnels qui cherchent à éradiquer la pauvreté, à former les dirigeants, à dynamiser les congrégations tout en poursuivant la santé et l'intégrité de toutes les personnes dans le monde entier. Les dirigeants et les membres du conseil d'administration de la FIM sont sur le point d'accroître les dimensions du gardiennage et du don de l'église générale de façon exponentielle.

Rapport N°. 18

UNITED METHODIST INSURANCE CO., INC.

(Une compagnie d'assurance captive à but non lucratif détenue par le Conseil général finances et administration)

Introduction

Depuis 1976, la Conférence générale a exigé du Conseil général finances et administration (« GCFA ») le développement d'un « programme d'assurance de l'église toute entière [biens et dette]. » La Conférence générale a revu le problème de l'assurance des biens et de la dette en 1992, et il a été demandé aux conseils d'administration des Églises locales de prendre les dispositions suivantes :

[Ré]examiner tous les ans le caractère adéquat des biens, de la dette et de la couverture contre les cambriolages et les détournements des biens appartenant à l'église. . . . Le conseil d'administration doit inclure dans son rapport adressé à la Conférence de circuit les résultats de son examen et toutes les recommandations qu'il juge nécessaires. (Voir ¶ 2533.2, *Règlement de l'Église* 1992.)

Sans une assurance abordable, largement et systématiquement disponible, englobant les biens et la dette, les actifs avec lesquels cette église gagne des disciples du Christ et les dons des générations de Méthodistes Unis pour cet objectif sont menacés. Le chemin vers l'atteinte du potentiel de la connexion pour la protection de ses propres ministères et les ressources de ces derniers reste important pour nous aujourd'hui.

Après une étude approfondie, il était manifeste qu'une compagnie d'assurance captive à un seul membre pouvait assurer des économies supplémentaires et une certaine flexibilité pour profiter aux églises locales, aux conférences annuelles et aux agences générales. La compagnie a commencé produire des contrats en son nom propre le 1er octobre 2012, avec le soutien des compagnies d'assurance de premier ordre. En décembre 2013, l'UMI a fusionné avec son prédécesseur (UMPACT), fusionnant ainsi le capital investi dans les deux compagnies.

En 2018, le GCFA et le conseil d'administration de l'UMI ont estimé que les pertes d'exploitation en cours ainsi que le besoin d'un important capital supplémentaire imposaient de cesser d'utiliser l'UMI comme une compagnie d'assurance captive. L'UMI a conclu un accord avec la compagnie d'assurance AmVenture en vue d'offrir une couverture intégrale aux églises par les compagnies d'assurance auxquelles l'agence A.M. Best a attribué la note A. Le 1er janvier 2019, AmVenture a assuré les églises dans le cadre du Programme d'assurance méthodiste uni (Programme UMI). Par conséquent, l'UMI n'est plus exposée à un risque de souscription et ne nécessite actuellement aucune augmentation de capital en vue du financement de sa compagnie d'assurance captive.

En 2018, la United Methodist Insurance Agency (UMIA) a été créée en vue de faciliter la mise en œuvre du Programme UMI. L'UMIA conserve une partie des primes des polices émises dans le cadre du Programme UMI.

Mission

L'unique mission de l'UMI est la protection des biens et des ministères de la connexion de l'Église Méthodiste Unie.

La « mission » de l'UMI est de fournir une couverture d'assurance totale avec des limites suffisantes pour couvrir les réclamations pour pertes de biens et pour réparations dans l'environnement litigieux actuel, et de stabiliser (et finalement réduire) le coût de l'assurance en exploitant le pouvoir d'achat des églises combiné à la connexion méthodiste unie.

Notre ministère inclut l'utilisation des revenus générés par l'activité d'offrir une assurance aux églises locales, aux conférences annuelles et aux agences générales. En outre, notre centre d'intérêt réside dans l'aide apportée aux églises locales à protéger les ressources et les personnes qu'elles cherchent à servir. Par exemple, l'UMI apporte une aide active à l'ensemble de la connexion en fournissant l'accès pour les églises et conférences locales ainsi que les agences de l'Église générale à l'obtention de la vérification des antécédents du clergé et des volontaires. UMI s'emploie, avec AmVenture, ses partenaires d'assurance et les experts faisant partie de l'église, à fournir l'accès aux programmes de gestion du risque ainsi qu'aux informations permettant d'aider les églises locales dans l'établissement des politiques et programmes destinés à protéger les finances, les personnes et les biens.

En tant qu'intendant des ressources financières de la confession, l'église locale et les fiduciaires de la conférence annuelle ont pour devoir de se focaliser sur les coûts de couverture, car le paiement d'une assurance est une « transaction commerciale. » Cependant, en tant qu'intendant, nous sommes également obligés de nous assurer que nos églises ont des limites de couverture suffisantes pour réagir en cas de sinistre et pour reconnaître l'importance de ressources et d'une formation propres à la confession dans la prévention des sinistres.

Perspective

La disponibilité des programmes d'assurance financés par le GCFA a jeté les bases pour une nouvelle compréhension de l'assurance comme instrument pour vivre « une intendance empreinte de confiance. » Nous avons, à notre retour, fixé de nouvelles normes pour le marché de l'assurance commerciale. Voici quelques exemples :

- L'UMI a offert des limites et des couvertures préalablement indisponibles, obligeant ainsi le marché de l'assurance commerciale à améliorer ses offres pour correspondre aux nôtres.
- L'UMI a impliqué plusieurs conférences annuelles et le GCFA dans l'établissement des niveaux minimum d'assurance exigés par les Conseils d'administration à utiliser pour évaluer si l'église possédait une assurance adéquate.
- La présence de l'UMI sur le marché de l'assurance des biens et de la dette profite à l'ensemble de la confession.

Afin de pouvoir servir le plus grand nombre d'églises possible, le Programme UMI prévoit d'étendre le nombre de compagnies représentées. Ces compagnies comprendront celles qui se consacrent à servir le marché que constitue l'église ainsi que d'autres compagnies offrant une couverture spéciale des risques difficiles à placer et des lignes de couverture spéciales. Grâce à l'élimination du risque de perte actuarielle, l'UMI sera en meilleure position pour offrir des services et ressources.

Rapport N°. 19

DONS SPÉCIAUX DU SERVICE MONDIAL

Définition du programme

Le *Règlement de l'Église* 2016, définit les Dons spéciaux du service mondial comme « une contribution financière désignée faite par un individu, une église locale, une organisation, un district ou une conférence annuelle pour un projet autorisé en tant que projet spécial du Service mondial » (§ 820.2). Ces projets sont approuvés par la Conférence générale (et en cas d'intérim par le Conseil général finances et administration [« GCFA »] et la Table connexionnelle). Les projets des Dons spéciaux du service mondial sont énumérés ci-dessous avec leurs recettes applicables :

World Service Specials

Project	2001-2004	2005-2008	2009-2012	2013-2016	2017-2020	2021-2024
Africa University	2,956,727	4,402,684	3,098,083	5,187,083	3,857,914	3,211,683
Perryman Scholarship	3,541	1,800	5,535	900	0	0
Global Education	0	0	4,436	800	0	0
Total Receipts	\$ 2,960,268	\$ 4,404,484	\$ 3,108,054	\$ 5,188,783	\$ 3,857,914	\$ 3,211,683

Sous certaines conditions, les agences générales recevant le soutien à partir des fonds généraux de l'Église sont éligibles pour participer à ce programme. Les unités des agences générales autorisées à recevoir le soutien général au titre d'Avance ne sont pas éligibles pour participer à ce programme de dons.

Administration du programme

Le GCFA est chargé de la réception et de la distribution des fonds des Dons spéciaux du service mondial.



FINANCE & ADMINISTRATION

General Council on Finance and Administration

THE UNITED METHODIST CHURCH